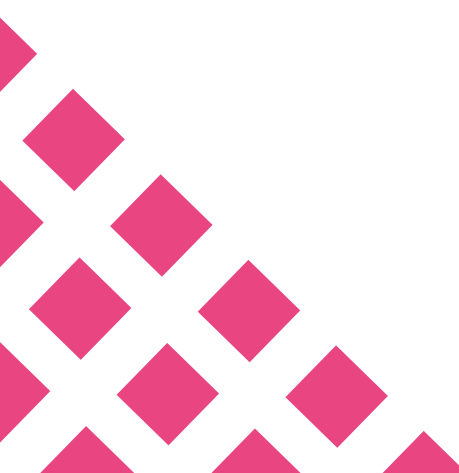




CONSEIL D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
& DE L'ENVIRONNEMENT

Rapport d'activité 2025.

architecture
urbanisme
environnement



P.05
**Le CAUE
du Morbihan.** À la loupe
L'année en un coup d'œil
L'équipe
Nos valeurs
Nos missions
Le conseil d'administration

P.12
**NOTRE
accompagnement.** Accompagner :
Les particuliers
et les professionnels
Les projets des élus
et des collectivités
de l'idée au projet
Les projets en 2025

P.49
**NOS ACTIONS DE
SENSIBILISATION.** Aborder l'architecture :
Avec la culture
En milieu scolaire
Par les arts

P.55
**NOS PARTENAIRES
ET NOS FORMATIONS.** Formation paysage
La Fédération Nationale des CAUE
Le Département du Morbihan

P.59
Le financement. Le budget 2025
Les perspectives 2026

P.62
Annexes. Liste des collectivités
accompagnées

E
R
A
M
S
O
S



Dominique GUÉGAN,
Présidente

Le mot de la Présidente

Le CAUE, VOTRE PARTENAIRE de PROXIMITÉ.

L'année 2025 aura confirmé la place du CAUE du Morbihan comme partenaire de proximité au service des communes, des élus et des habitants. Tout au long de l'année, le CAUE a poursuivi ses missions avec la volonté d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux réalités et aux enjeux de chaque territoire. Cette présence de terrain, au plus près des collectivités morbihannaises, témoigne d'un engagement constant : écouter, conseiller et accompagner les projets au service de la qualité du cadre de vie.

L'année 2025 a également permis de conforter l'identité du CAUE et de poursuivre la structuration de ses actions. Au-delà des études réalisées pour les communes, de nouveaux outils ont été développés : guides pratiques, fiches repères et ressources destinées à apporter un appui utile et accessible aux élus et aux acteurs locaux. Des actions de formation sont également en préparation afin de répondre au mieux aux attentes exprimées sur le terrain.

Cette année marque aussi une étape importante car les échanges conduits avec les collectivités, les expériences partagées et les besoins identifiés ces dernières années ont nourri la préparation de l'arrivée des futurs élus. Le CAUE entend être pleinement à leurs côtés.

La richesse des actions menées en 2025 ouvre déjà de nouvelles perspectives. Elle nous invite à imaginer, dès cette rentrée 2026-2027, de nouvelles propositions d'accompagnement, de sensibilisation et de formation, toujours au service des territoires morbihannais.

Je remercie chaleureusement les équipes du CAUE, nos partenaires et les élus pour leur confiance et leur engagement au service de cette ambition commune.

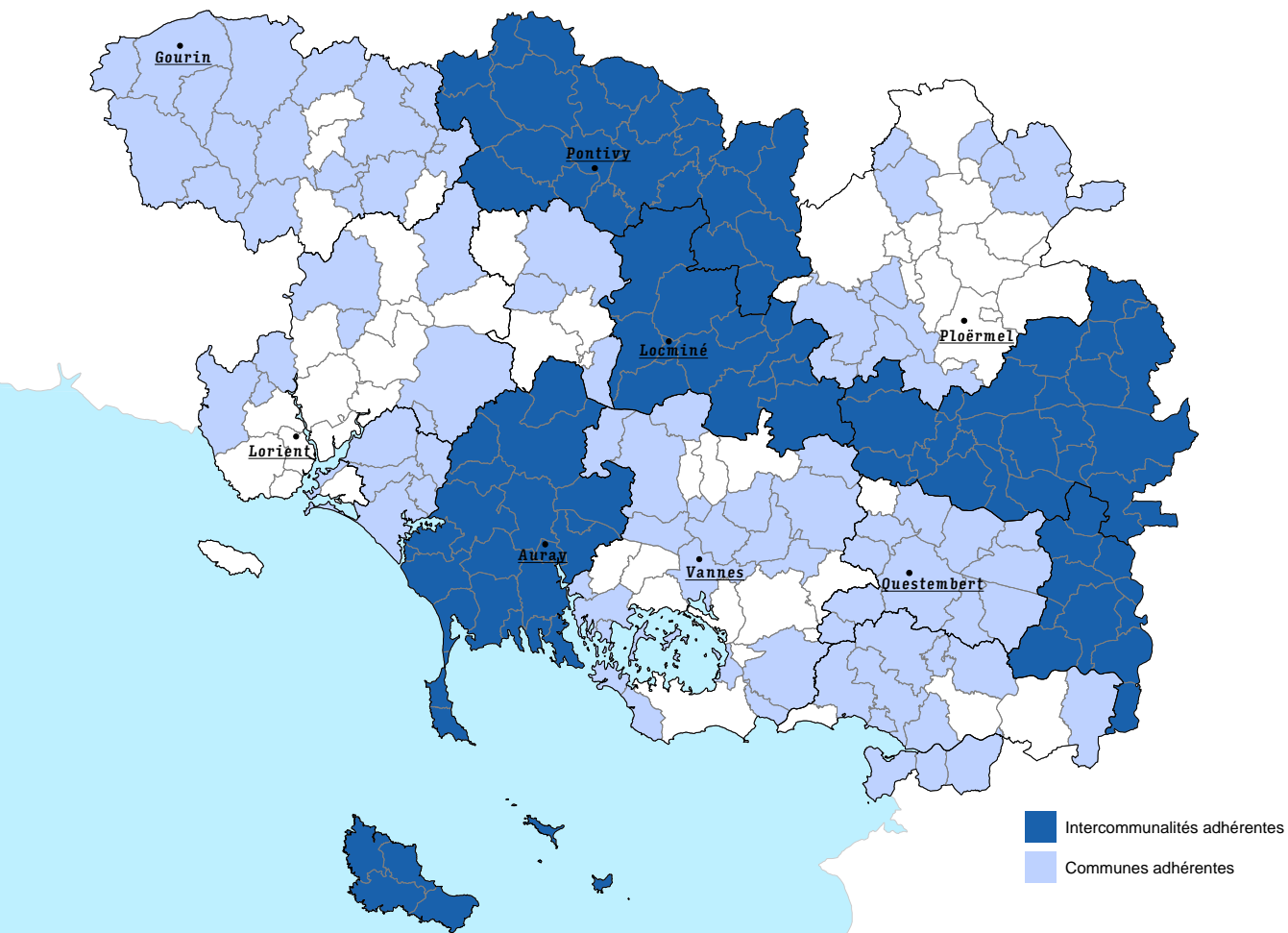
Dominique GUÉGAN,
Présidente

À LA LOUPE.

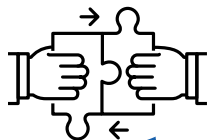

196
COMMUNES
(198 en 2024),
 dont 6 communautés
 de communes
(5 en 2024)


514
CONSEILS
ARCHITECTURAUX
 auprès
 des particuliers

97
COMMUNES
 accompagnées



L'ANNÉE EN UN COUP D'ŒIL.



Structuration du pilotage

L'année 2025 est une année de consolidation avec la mise en place d'outils d'organisation et de communication.

Partage d'expertise : le CAUE du Morbihan s'inscrit dans les réseaux professionnels

Le CAUE est actif dans les réseaux nationaux et régionaux : FNCAUE, UR CAUE Grand Ouest, CAUE bretons. Il participe également à de nombreux rendez-vous organisés par le CROA Bretagne, BATYLAB, la MICQ, les Laboratoires d'Initiatives Foncières et Territoriales innovantes (LIFTI) mais également l'EPF Bretagne, et les acteurs morbihannais.

Il est membre des conseils d'administration de BATYLAB et de la FNCAUE.

Il siège à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) tout au long de l'année.



©Martin Logret-Collet



Lisibilité des acteurs publics et partenariats institutionnels L'ingénierie publique territoriale est le fil rouge de l'année 2025-26.

Recenser l'ingénierie publique présente dans le département, identifier clairement quels services peuvent être apportés aux communes, et ensuite les rendre visibles auprès des élus. Cette mission, pilotée par le CAUE, répond à un souhait commun du Conseil Départemental du Morbihan et de l'Association des Maires du Morbihan (AMF56). Cette démarche s'est traduite par la préparation d'un Guide édité en 2026.



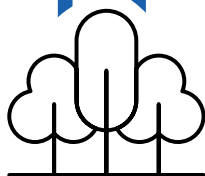
Études territoriales spécifiques et partenariats communautaires

Un nouveau cycle d'étude innovante démarre à Belle-Île-en-Mer avec les quatre communes et la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (CCBI). Des visites ont été organisées à Bangor, Sauzon, Le Palais et Locmaria pour démarrer la création d'un guide financé par le fond européen LEADER du Pays d'Auray.



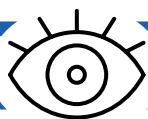
Partenariats communautaires

Les rendez-vous communautaires s'enchaînent en 2025 pour faire découvrir le CAUE, tracer le bilan des actions et renouveler les conventions existantes avec les communautés de communes : Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (CCBI), Ploërmel Communauté, Pontivy Communauté, Auray-Quiberon-Terre-Atlantique (AQTA), Redon Agglomération et Lorient-Agglomération.



Soutien du Ministère Patrimoine, paysage, et habitat

L'agenda est marqué par la mise en place d'une formation Paysage destinée aux élus. (Voir p. 55) Financée par le Ministère de la Transition Ecologique en partenariat avec la FNCAUE, cette session a affiché complet lors des journées à Elven et Crac'h.



Communication, représentation et visibilité

L'année est ponctuée de nombreux événements et représentations.

À retenir : l'inauguration de l'exposition *ExtraOrdinaire* à Vannes présentée par le CIAP Limur en partenariat avec l'État et le CAUE propose une lecture photographique de l'architecture et des paysages contemporains du Morbihan. (Voir p. 52 et 53)



L'ÉQUIPE

Le CAUE propose
l'expertise
d'une équipe
pluri-
disciplinaire.



Kristell JAMME
Directrice



Nelly BELLEC
Assistante comptable
et administrative



Nadège BERNARD
Assistante administrative



Virginie BRINDEAU
Chargée de communication



Sophie CAJELOT-BOUN
Urbaniste conseil
Arrivée : avril 2026



Heleen STATIUS-MULLER
Chargée de mission
Sensibilisation



Frédérique FALLET
Architecte conseil



Corine GANIER
Urbaniste conseil



Yannick MAHÉ
Urbaniste conseil
Départ : été 2025



Véronique LE BARS
Architecte conseil



Damien OGER
Chargé de mission
Environnement et SIG



Patrick MOREL
Architecte conseil



Mathilde BIHEL
Architecte conseil



Delphine DERVILLE
Architecte conseil

SOPHIE CAJELOT-BOUN
s.cajlot-boun@caue56.fr

MATHILDE BIHEL
m.bihel@caue56.fr

CORINE GANIER
c.ganier@caue56.fr

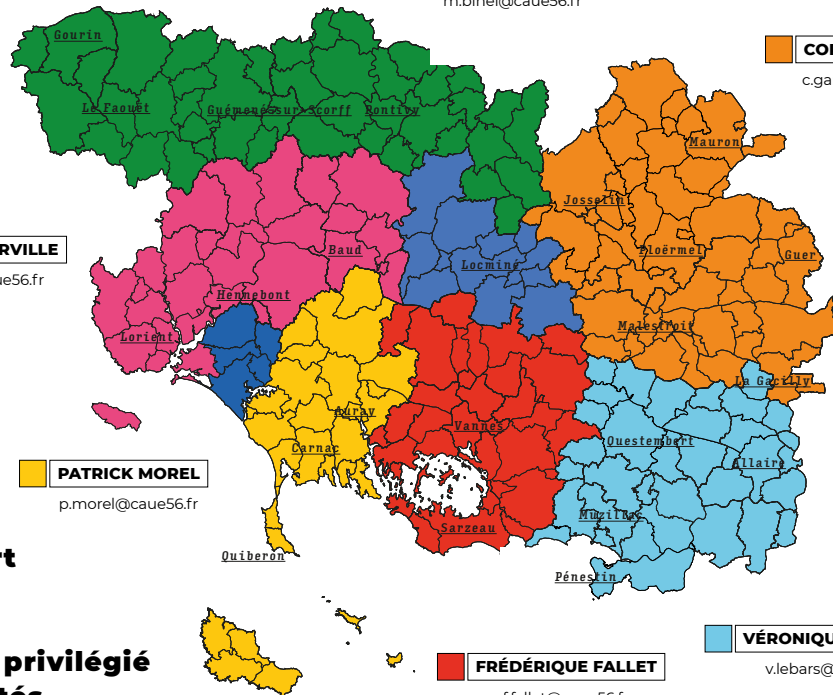
DELPHINE DERVILLE
d.derville@caue56.fr

Les conseillers thématiques :
Damien Oger: Chargé de mission Environnement et SIG
Heleen Stadius Muller: Chargée de mission Sensibilisation

PATRICK MOREL
p.morel@caue56.fr

FRÉDÉRIQUE FALLET
f.fallet@caue56.fr

VÉRONIQUE LE BARS
v.lebars@caue56.fr



Chaque expert est référent d'un secteur. Interlocuteur privilégié des collectivités, il répondra à vos questions et vous conseillera.

NOS VALEURS.

ÉCOUTE

Savoir écouter nous permet de proposer une intervention renouvelée et dédiée à chaque demande.

LE CAUE s'adapte à chaque interlocuteur. Chaque accompagnement est unique!

NEUTRALITÉ

Véritable service public de l'architecture, nos conseils se détachent de tout acte marchand et sont dégagés d'intérêt vis-à-vis de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage. Cela garantit son objectivité et son bien-fondé.

Notre indépendance est un gage de confiance.

INNOVATION

Nos conseils s'inscrivent dans le cadre législatif des lois et doivent promouvoir des économies d'énergie, d'échelle, de ressources et permettre des investissements durables et respectueux de l'environnement et du cadre de vie.

Nous sommes à vos côtés pour impulser la transition!

TRANSVERSALITÉ

Apprendre à dézoomer, changer d'échelle, décloisonner les projets, les faire interagir entre eux nous permet de croiser les compétences de chacun pour mieux vous accompagner.

Nos 4 missions sont insécables et nourrissent toutes nos interventions.

ADAPTABILITÉ

La prise en compte du contexte, les méthodes de concertation, la pédagogie, le temps de la réflexion nécessaire ainsi que votre disponibilité orientent l'accompagnement que nous proposons.

Nous nous adaptons à vos besoins et vous accompagnons dans la durée!

NOS MISSIONS.

La loi du 3 janvier 1977 prévoit dans son article 6 la création d'un Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement dans chaque département qui a pour objet: la promotion de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Elle pose le principe de l'intérêt public:

- de la création architecturale,
- de la qualité des constructions & leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant,
- du respect des paysages naturels, urbains et du patrimoine.

Une mission de service public pour la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Les CAUE assurent **des missions de service public à travers le conseil, la formation, la sensibilisation et l'information, en dehors de toute maîtrise d'œuvre.**

Ils jouent un rôle irremplaçable de conseils indépendants et s'attachent à rassembler tous les partenaires autour des exigences de qualité du cadre de vie et de dynamique du développement local.

Le CAUE du MORBIHAN est une association départementale loi 1901 créée à l'initiative du Conseil général en 1979. **Son statut en fait un organisme privé, doté d'une mission d'intérêt public, financé par une part de la taxe d'aménagement, par les cotisations des adhérents, ainsi que par des contributions publiques diverses.**



Conseiller

«... le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement... »

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 4



Sensibiliser

« ... le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre... »

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 3



Former

« ... le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 2



Informier

« ... le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement... »

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le conseil d'administration du CAUE
est composé de 23 personnes
(décret n°78-172 du 9 février 1978)

4 REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES PROFESSIONNELS, DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET

- **Pascal DEBARD**, Architecte DPLG
• Représentant de la MAEB
- **Thomas LABOIRIE**, Architecte DPLG
• Représentant l'ordre des architectes
- **Alain ROCHER**,
• Représentant de la CAPEB
- **Jérémy DELABARRE**, Géomètre expert
• Représentant la chambre
des géomètres experts

2 PERSONNES QUALIFIÉES DÉSIGNÉES PAR LE PRÉFET

- **Ronan LE DÉLÉZIR**,
Maître de conférences en aménagement
du territoire à l'Université Bretagne Sud
- **Pierre MÉNAGE**, Directeur opérationnel
aménagement Morbihan Habitat

6 MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **Bruno GICQUELLO**, Trésorier du CAUE,
Maire de Malestroit
- **Hortense LE PAPE**, Adjointe au Maire de Vannes,
chargée de l'urbanisme, des bâtiments
et de l'habitat, conseillère communautaire GMVA
en charge du logement
- **Christian FAIVRET**, Maire de Le Faouët,
Vice-Président de Roi Morvan communauté
- **Bernard LE BRETON**, Maire de Radenac,
Président de Pontivy communauté
- **Didier GUILLOTIN**, Maire de Saint-Jacut-les-Pins,
Vice-Président « Eau du Morbihan »
et administrateur du Centre de gestion
du Morbihan (CDG 56)
- **Vincent DUVIC**, 1^{er} adjoint au maire de Beignon,
chargé de l'urbanisme et de l'assainissement

6 REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

- **Dominique GUÉGAN**, Présidente
Conseillère départementale • Canton Gourin
- **Boris LEMAIRE**, 1^{er} Vice-Président du CAUE 56
Conseiller départemental • Canton Questembert
- **Stéphane LOHÉZIC**, 2^e Vice-Président du CAUE 56
Conseiller départemental • Canton Hennebont
- **Soizic PERRAULT**, Secrétaire du CAUE 56
Conseillère départementale • Canton Pontivy
- **Mohamed AZGAG**,
Conseiller départemental • Canton Vannes 1
- **Stéphane HAMON**,
Conseiller départemental • Canton Moréac

3 REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT, MEMBRES DE DROIT

- **Olivier CURT**, Architecte des Bâtiments de France,
Directeur de l'UDAP
- **Éric HENNION**, Directeur adjoint de la DDTM du Morbihan
- **Stéphane CARON**, Directeur académique du Morbihan

1 REPRÉSENTANT DU PERSONNEL ÉLU AVEC VOIX CONSULTATIVE

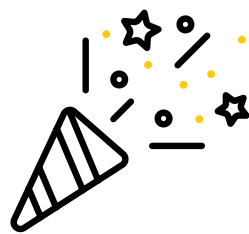
- **Corine GANIER**, Urbaniste conseil au CAUE du Morbihan

LE BUREAU.

- | | |
|--|--|
| • Dominique GUÉGAN ,
Présidente | • Soizic PERRAULT ,
Secrétaire |
| • Boris LEMAIRE ,
1 ^{er} Vice-Président | • Bruno GICQUELLO ,
Trésorier |
| • Stéphane LOHÉZIC ,
2 ^e Vice-Président | |

En créant les CAUE en 1977, le législateur a fait d'eux un service public financé alors par une taxe : la Taxe Départementale des CAUE, qui était prélevée sur les permis de construire. Elle est maintenant calculée sur la part départementale de la Taxe d'Aménagement. La quasi gratuité des conseils donnés par les CAUE est la contrepartie de cette taxe. Les architectes et les urbanistes du CAUE conseillent en amont les particuliers, les collectivités... sur le choix d'un terrain, sur tout projet dans l'intention de construire, de réhabiliter, d'améliorer un bâtiment existant ou d'aménager un espace afin de bien l'intégrer dans l'environnement et de répondre à vos besoins.

Le Conseil aux collectivités représente l'essentiel de l'activité du CAUE du Morbihan.



Près de
50 ans
à vos côtés !

**NOTRE
ACCOMPAGNEMENT**

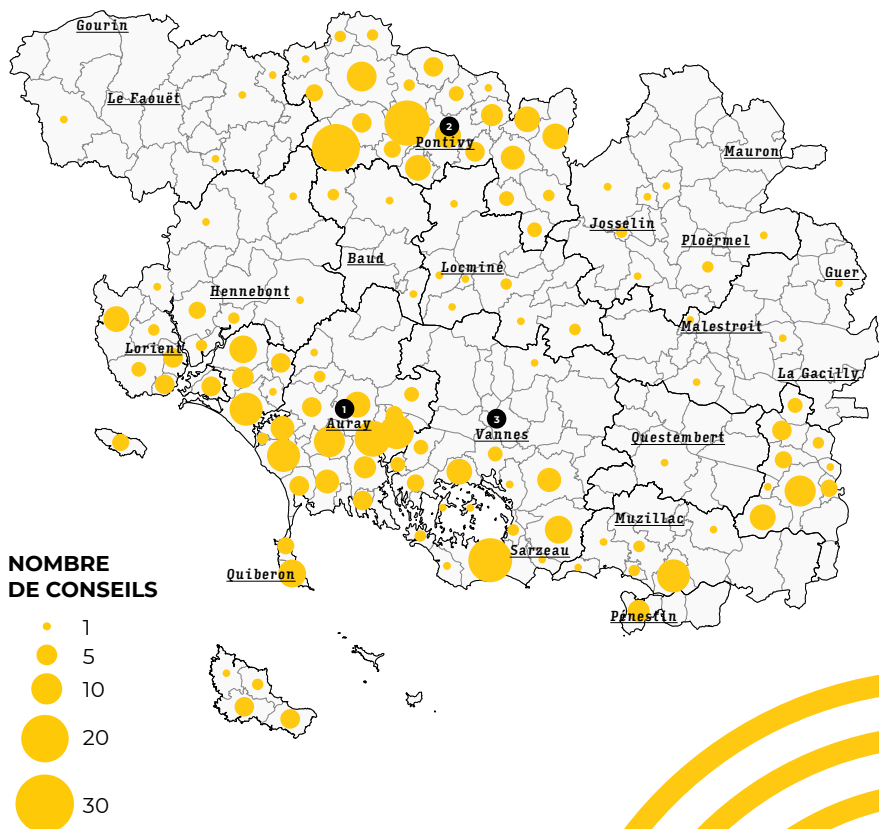
ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS.

« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

LES CONSEILS PEUVENT SE CLASSER EN DEUX TYPES DE DEMANDES :

- les **demandes spontanées de conseil (majoritaires)**. Il s'agit d'aider les personnes à formuler le programme de leur projet, à en définir l'implantation, à orienter le choix des matériaux, des énergies, à informer des différentes démarches administratives ou réglementaires. Les conseils sont donnés **sur rendez-vous**.
- les **conseils consécutifs à des réserves**, voire refus de permis de construire pour des raisons de qualité architecturale ou d'intégration dans le paysage et l'environnement. Le CAUE oriente le pétitionnaire vers des solutions mieux adaptées au type de projet.



4 architectes conseil, reçoivent sur rdv dans les permanences territorialisées à :

- ❶ Auray
- ❷ Pontivy
- ❸ Vannes
- ❹ Redon

En 2025, le CAUE a rendu **514** Conseils architecturaux et avis sur dossiers auprès des particuliers.

ACCOMPAGNER LES PROJETS DES ÉLUS ET DES COLLECTIVITÉS.

LE RÔLE DU CAUE SELON LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET

VOTRE PROJET	DÉFINITION DU PROJET	RÉDACTION DU PROGRAMME	CONSULTATION, ÉTUDE DES PROPOSITIONS ET CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE	RÉALISATION DU PROJET	PROJET RÉALISÉ
NOS INTERVENTIONS	<p>CONSEIL Orientations, enjeux Marche à suivre</p> <p>SENSIBILISATION Formation Visites d'opération</p> <p>ACCOMPAGNEMENT Opportunité, faisabilité</p>	<p>ACCOMPAGNEMENT Choix du maître d'œuvre Jury de concours</p>	<p>ACCOMPAGNEMENT À la demande</p> <p>VALORISATION Retours d'expériences (fiche, visites, communications...)</p>		

Les + du CAUE

« Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. »

ARTICLE 7, loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

- Des conseils personnalisés et adaptés à chaque projet et commune.
- Une connaissance du territoire et des communes depuis près de 50 ans.
- Une expertise et une expérience qui se traduisent par l'édition de fiches, guides pratiques et supports de formations.
- Une orientation des porteurs de projets vers les acteurs clés.



NOTRE MÉTHODE.

un accompagnement complet :
VISITES, DIAGNOSTICS, ÉTUDES ET LIVRABLES

Chaque nouvelle demande est prise en charge par un expert-référent sur le territoire (p.9). Selon la nature du projet, celui-ci proposera un ou plusieurs professionnels du CAUE 56 pour répondre au mieux à votre demande.

#1

Organisation d'un ou plusieurs rendez-vous sur place pour recueillir vos besoins et établir une proposition d'intervention.

#2

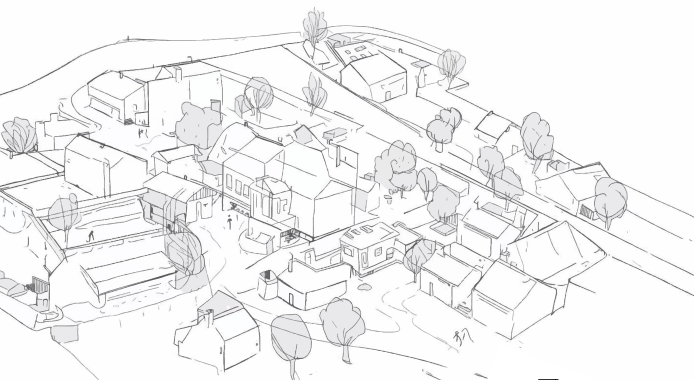
Validation des modalités d'intervention et démarrage du conseil.

#3

Restitution d'un livrable qui peut être composé d'un diagnostic, un état des lieux, des enjeux d'aménagement, une présentation des hypothèses et scénarios de réalisation illustrés et chiffrés.

LES MODALITÉS FINANCIÈRES

- Une cotisation annuelle, fixée à 0,35 € par habitant (pop INSEE).
- Une participation de 500 € pour toute mission supérieure à 5 jours et inférieure à 15 jours.
- Une participation de 250 € au-delà de 15 jours d'intervention.



NOUS CONTACTER

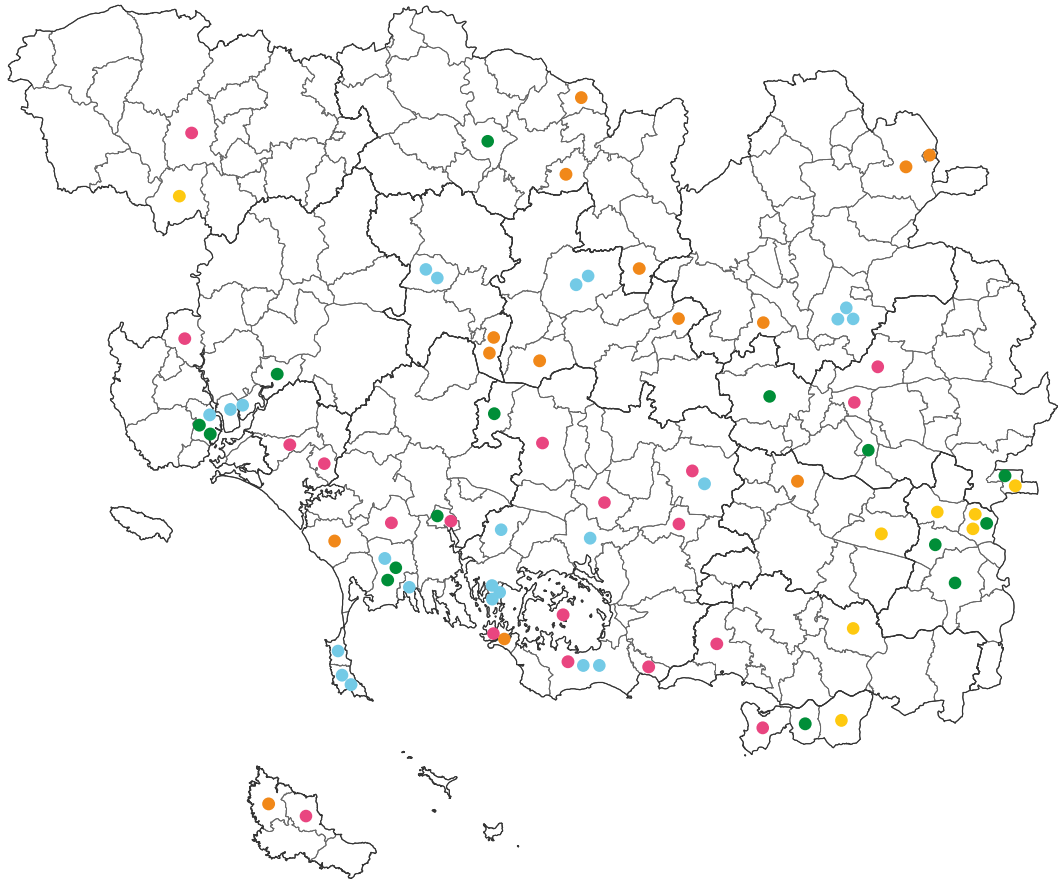
02 97 62 40 90
conseil@caue56.fr



DE L'IDÉE AU PROJET.

Une envie ? Un projet ?
Une opportunité ? Une stratégie ?
Les missions prévues par la loi
assurent au CAUE diverses possibilités
d'intervention pour accompagner
les communes.

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS EN 2025.



- Créer ou réhabiliter des équipements publics **P17**
- Aménager des espaces publics et paysagers **P27**
- Renforcer les dynamiques de centralités **P37**
- Optimiser le foncier et les projets d'habitat **P42**
- Réfléchir à une stratégie d'aménagement global **P46**
- Participer au jury de concours **P47**

CRÉER OU RÉHABILITER des équipements PUBLICS

La construction ou la réhabilitation des équipements publics sont indispensables pour répondre aux besoins de la population. Cela est également nécessaire pour adapter les bâtis existants. Les projets les plus fréquemment accompagnés sont les suivants : crèche, école, pôle médical, centre culturel et de loisirs, salle omnisports, médiathèque, maison des associations, restaurant scolaire, salle polyvalente, mairie.

Le CAUE vous accompagne dans le diagnostic de l'existant et la définition de vos besoins afin de connaître les potentialités d'évolution en matière de réhabilitation et/ou de construction.

Commune : Saint-Jean-la-Poterie.

Projet : Accompagnement pour la réalisation d'un pôle périscolaire et d'une halle partagée en phase de pré-programmation et de consultation des maîtres d'œuvre.

Inauguration : Juin 2025.

MOE : Collectif Faro Architectes.



ELVEN

ÉVOLUTION ET RESTRUCTURATION de La mairie.

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune d'Elven s'inscrit dans la démarche « Petite Ville de Demain », visant à renforcer son rôle de pôle de services et requalifier son centre-bourg. La mairie actuelle, située sur un site central stratégique, présente des dysfonctionnements importants: accessibilité insuffisante, organisation interne peu lisible et locaux inadaptés aux usages actuels. L'acquisition récente d'un ensemble bâti (ancienne forge et habitation) constitue une opportunité pour repenser l'équipement public, améliorer son fonctionnement et sa visibilité dans le bourg.



Elven, un bourg rural aux portes du Golfe du Morbihan avec une topographie affirmée.

LA RÉPONSE DU CAUE

Le CAUE a proposé à la commune une approche globale et transversale combinant diagnostic urbain, analyse du bâti existant et pré-programmation. L'étude met en évidence les contraintes du site (topographie, accessibilité, organisation fragmentée) et identifie les potentiels d'évolution.

Deux scénarios d'aménagement ont été proposés, intégrant extensions mesurées et mise en relation des bâtiments existants. L'objectif est de structurer un équipement lisible, accessible et adapté aux besoins actuels, tout en valorisant le patrimoine existant et la qualité urbaine du centre-bourg.

Le +

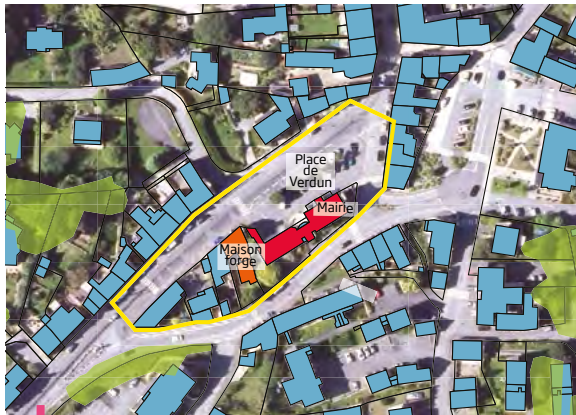
Une réflexion intégrant à la fois les enjeux urbains, patrimoniaux et fonctionnels, avec une attention portée à la valorisation du bâti existant et au réemploi des matériaux, dans une logique de projet sobre et évolutif.

LE SUIVI DE PROJET

L'étude constitue une première étape d'aide à la décision pour la commune. Elle permet de préciser les besoins, d'évaluer les faisabilités techniques et de poser les bases du futur programme. Le CAUE recommande la poursuite du projet par des études complémentaires: diagnostics structurels, relevés précis, études géotechniques et programmation détaillée. Un accompagnement par une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire sera nécessaire pour affiner les choix, sécuriser les interventions et garantir la qualité architecturale et patrimoniale du projet.



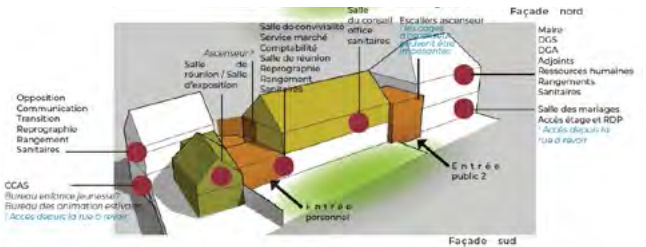
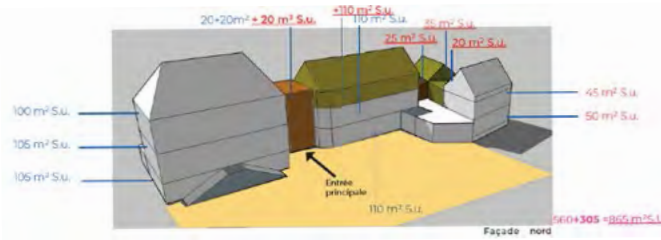
La mairie : une façade principale orientée nord-ouest caractérisée par une entrée difficilement identifiable.



L'îlot mairie et la place de Verdun.

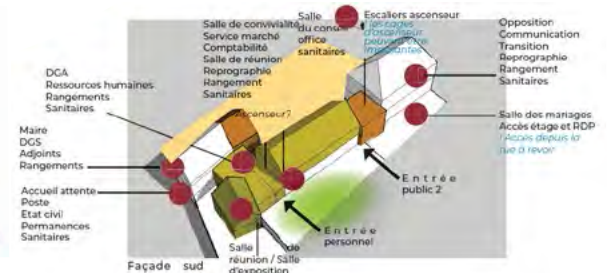
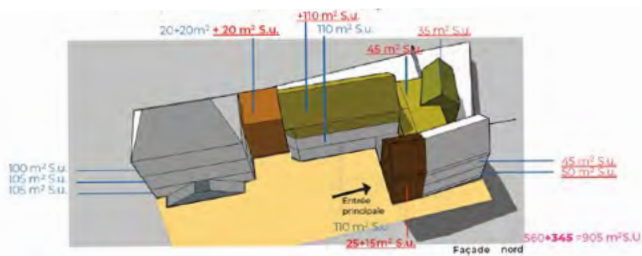
NOTRE INTERVENTION

- Diagnostic urbain et architectural.
- Analyse des besoins.
- Pré-programmation et élaboration de scénarios d'évolution du site, dans le cadre d'une mission de conseil en amont du projet communal.



Hypothèse 1

Une entrée centrale - Organisation et surfaces.
 Mise en relation des trois bâtiments par des extensions afin d'implanter les espaces de travail dans les volumes principaux.
 Rez-de-chaussée commun, adapté par des rampes selon les niveaux.



Hypothèse 2

Une entrée qui marque l'entrée de la place de Verdun - Organisation et surfaces. Création d'une extension en prolongement de la maison de bourg et liaison des 3 bâtiments.
 Entrée publique déplacée à l'ouest. Extensions dédiées aux circulations et locaux annexes pour libérer les espaces de travail dans les volumes principaux.
 Rez-de-chaussée commun, adapté par rampes.

PNR-ILE-D'ARZ-ILUR

ÉVOLUTION des maisons du hameau d'ILUR.

LE CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre de la gestion de l'île, le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan en lien avec le Conservatoire du littoral et la commune de l'Île d'Arz a sollicité le CAUE pour accompagner la réflexion sur l'avenir du hameau d'Ilur, dans un contexte de valorisation patrimoniale et d'ouverture au public. Le site, propriété du Conservatoire du littoral, présente un ensemble bâti ancien soumis à de fortes contraintes insulaires (accessibilité, réglementation, préservation du site naturel). Face à des études antérieures aux coûts élevés et difficilement réalisables, les partenaires ont engagé une démarche conjointe visant à redéfinir un projet plus sobre, adapté aux contraintes insulaires.

LA RÉPONSE DU CAUE

Le CAUE a proposé une mission de conseil préalable visant à reposer les bases du projet. L'approche consiste à analyser la cohérence entre les ambitions d'accueil du public, les capacités financières et les contraintes du site.

Le CAUE, qui apporte un regard neutre et indépendant, a proposé une étude qui porte sur :

- une lecture critique des études existantes
- une analyse du bâti
- la définition de scénarios d'intervention hiérarchisés

Ce travail partagé contribue à construire une vision commune, conciliant préservation du patrimoine, qualité d'usage et sobriété des interventions.

Le +

Une démarche partenariale avec le PNR du Golfe du Morbihan et le Conservatoire du littoral qui permet de dépasser une approche technique isolée, pour construire un projet cohérent, réaliste et partagé, fondé sur la sobriété et l'adaptation au site. Faire bien avec moins.

LE SUIVI DE PROJET

La mission s'inscrit en amont d'une future opération d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle permet de clarifier les priorités d'intervention, notamment sur le clos couvert, la gestion des pathologies potentiellement identifiées et l'accueil du public. Le CAUE accompagne les deux partenaires dans la définition d'un phasage opérationnel et des compétences nécessaires. Il contribue également à sécuriser les choix techniques et programmatiques avant le lancement d'études plus approfondies.



Une démarche partenariale appuyée par une visite préalable du site réunissant l'ensemble des parties prenantes.



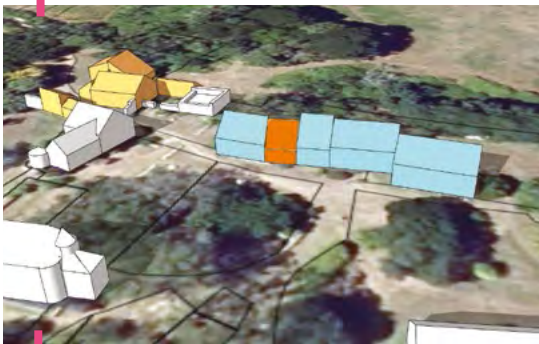
NOTRE INTERVENTION

- Analyse du site et des études existantes.
- Identification des pathologies du bâti.
- Définition de scénarios d'aménagement.
- Appui à la stratégie de projet et à la pré-programmation.

Le CAUE propose une analyse du bâti existant.



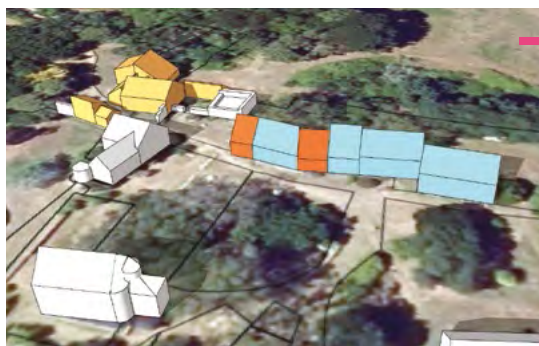
Le CAUE propose trois hypothèses de restructuration et d'extension dans un contexte réglementaire contraint.



Hypothèse 1 : restauration et réhabilitation des ensembles bâtis.

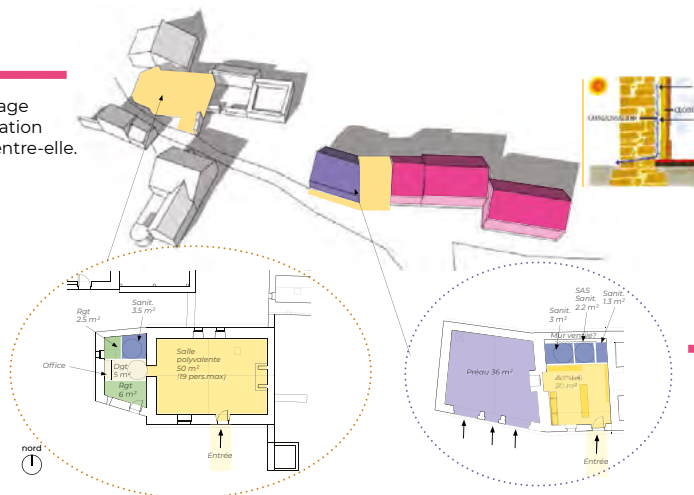


Hypothèse 2 : si nécessité de démolir la maison du garde. Restauration, réhabilitation et extension des ensembles bâtis.



Hypothèse 3 : Possibilité d'extension de la travée Est. Restauration, réhabilitation et extension des ensembles bâtis.

Le CAUE propose un phasage de travaux avec une estimation de coûts pour chacune d'entre-elle.



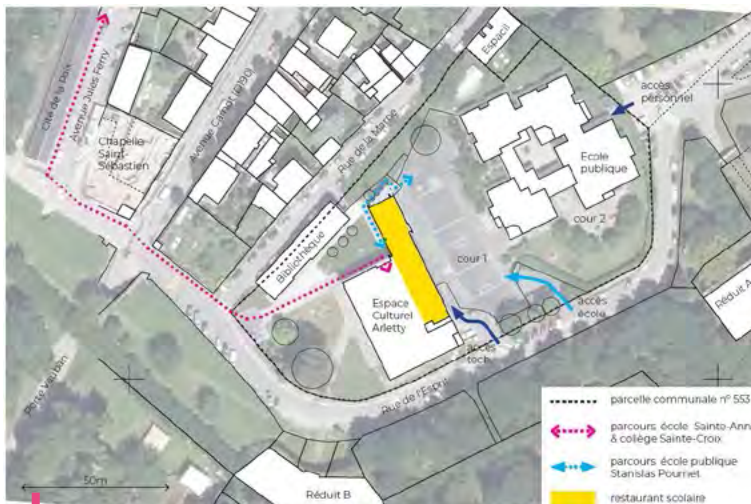
Réflexions sur l'aménagement (extrait)
Phase 1 : Accueillir le public : un préau, un accueil et une salle polyvalente.

LE PALAIS - CCBI

EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE.

LE CONTEXTE DU PROJET

La Communauté de communes de Belle-île-en-Mer (CCBI) souhaite agrandir le restaurant scolaire intercommunal attenant à la salle Arletty dans le bourg de Palais. En effet, le restaurant scolaire fait face depuis plusieurs années à un manque d'espace pour accueillir l'ensemble des élèves des écoles publique et privée de Palais, soit un effectif d'environ 250 rationnaires. Actuellement, plusieurs groupes (environ 70 élèves) sont obligés de prendre leurs repas dans la salle de spectacle attenante, une situation peu satisfaisante pour la gestion de la pause méridienne et pour l'organisation d'événements culturels.



Une étude qui doit concilier la fonctionnalité du futur équipement et la cohérence urbaine et paysagère en secteur protégé Monument Historique.

LA RÉPONSE DU CAUE

Le restaurant scolaire a été construit en 2001 en même temps que la salle Arletty. La Bibliothèque du Génie, réalisée en 2023, est venue reconfigurer l'espace autour d'un parvis commun. Dès lors le projet d'extension, modeste en surface, va entraîner une nouvelle organisation spatiale. Après une étude du site, des besoins et des contraintes détaillés nous avons testé 3 configurations d'extension qui permettent de concilier la fonctionnalité de l'équipement (accès depuis la cour de l'école conservé, distribution fluide des espaces) et la cohérence urbaine et paysagère en secteur protégé Monument Historique (MH).

Le +

Au-delà du programme d'extension, le projet vise l'amélioration de l'espace de restauration : organisation plus conviviale et «compartimentée», confort acoustique, fluidité de desserte pour le service, et luminosité conservée.

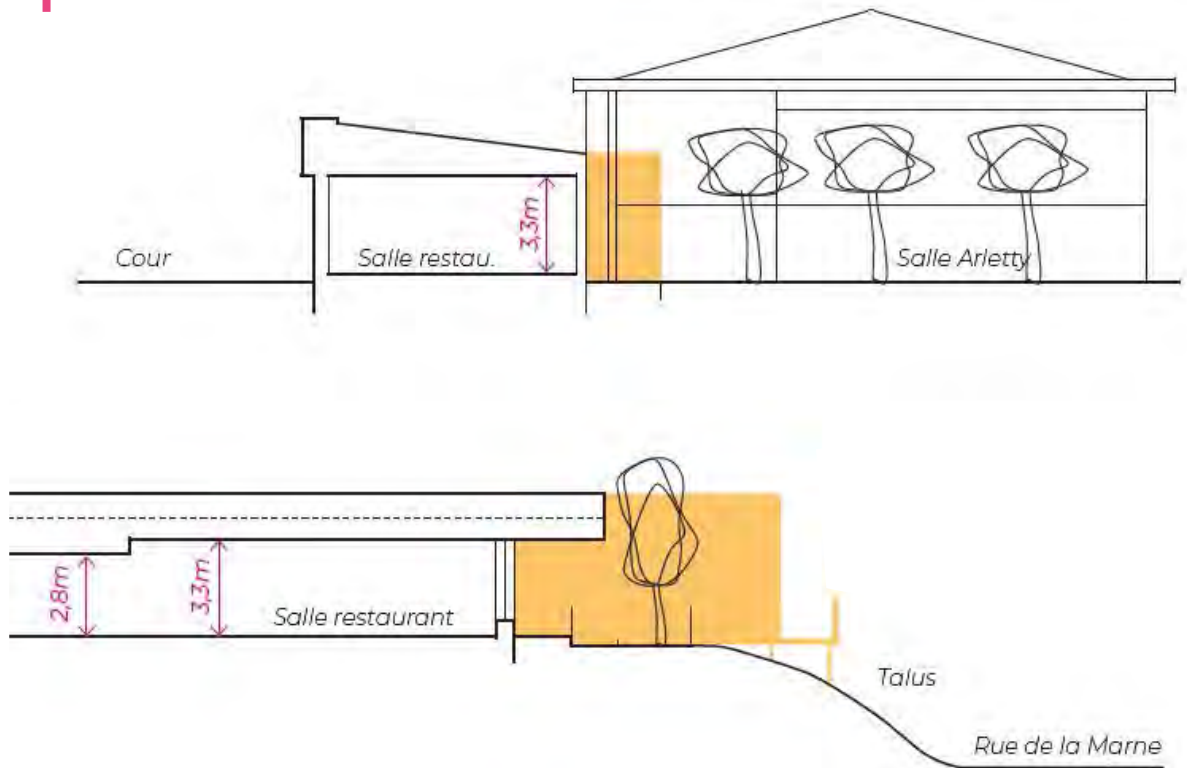
NOTRE INTERVENTION

À partir de 3 scénarios exploratoires, l'étude présente les avantages et inconvénients du programme d'extension en termes de fonctionnalité et de perception depuis la rue de la Marne et le parvis de la salle Arletty et de la Bibliothèque du Génie.

Vue du parvis avec le restaurant scolaire à l'arrière plan.



Principes schématiques en coupe des extensions étudiées.



PRIZIAC

RESTRUCTURATION de L'école publique.

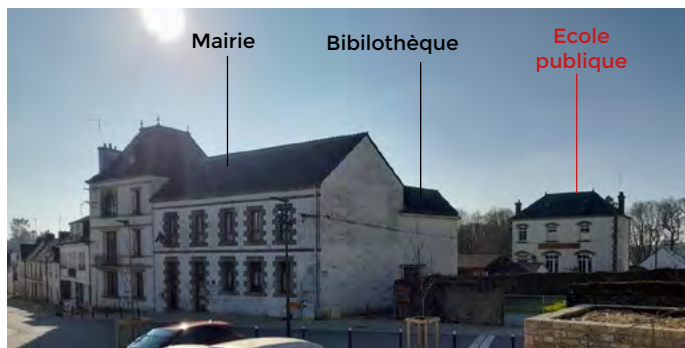
LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Priziac souhaite améliorer les conditions d'accueil de son école publique Bel Air dans le centre-bourg.

Suite à son transfert en 2007 à l'arrière de la mairie, l'école primaire est accueillie dans un bâtiment ancien sur deux niveaux et des bâtiments préfabriqués « provisoires » qui ne répondent plus aux besoins.

L'école est devenue exiguë avec la croissance des effectifs et certains locaux s'avèrent inconfortables voire obsolètes pour un usage scolaire.

Les élus souhaitent offrir aux habitants un équipement scolaire de qualité répondant au confort d'usage et aux normes en vigueur et s'interrogent sur la faisabilité d'une restructuration de l'école sur le site actuel qui se trouve en covisibilité avec l'église classée.



Une étude pour améliorer les conditions d'accueil de l'école publique.

LE SUIVI DE PROJET

La commune souhaite poursuivre sa réflexion sur la restructuration de l'école avec les nouveaux élus. Le CAUE pourra continuer son accompagnement sur la faisabilité du projet une fois les choix programmatiques retenus puis dans l'élaboration d'un cahier des charges pour la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

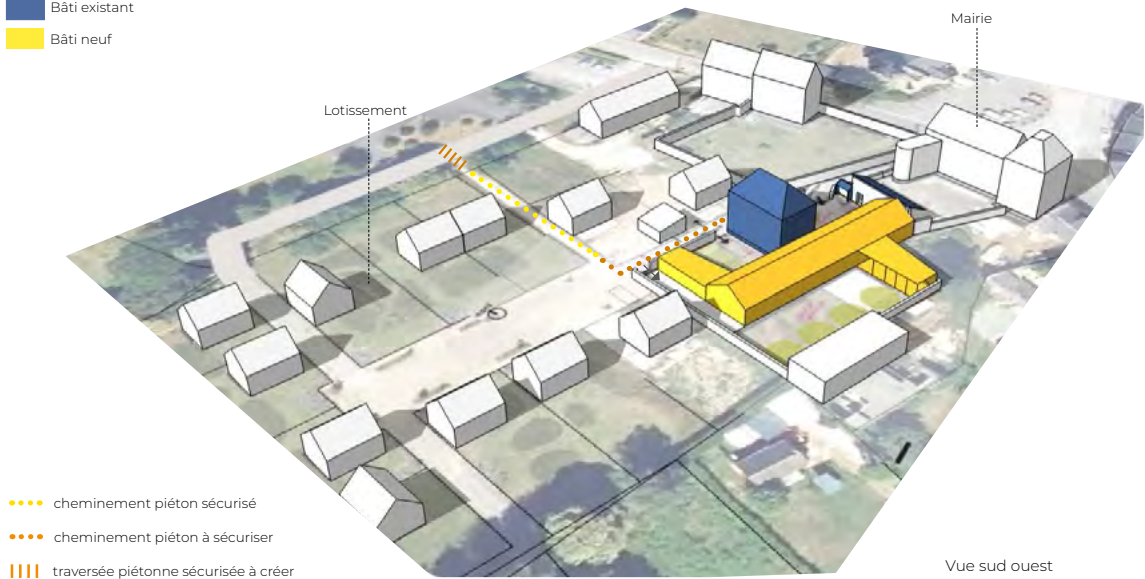
NOTRE INTERVENTION

Le CAUE propose de réaliser une étude préalable afin d'aider les élus à appréhender les enjeux d'une restructuration sur le site pressenti:

- Une analyse du contexte général (urbain, patrimonial, réglementaire...).
- Un état des lieux du site (atouts, contraintes, potentiel...).
- Une analyse des besoins avec une pré-programmation et un organigramme.
- Une synthèse des enjeux et des principes d'aménagement.
- Des hypothèses d'aménagement avec une estimation des coûts au ratio.
- Des références architecturales illustrant les principaux enjeux du projet.

Analyse de la faisabilité de l'opération - Hypothèse 1.

- Bâti existant
- Bâti neuf



LA RÉPONSE DU CAUE

L'état des lieux a mis en avant :

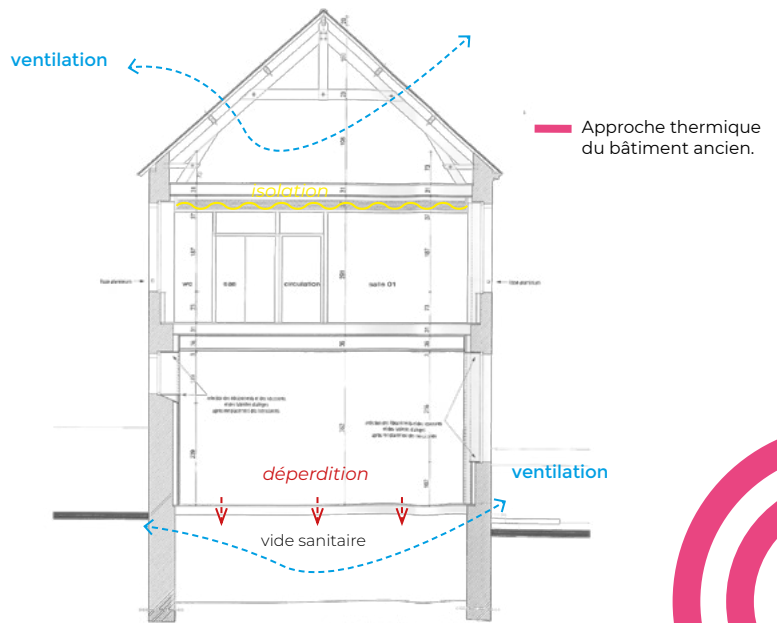
- une situation enclavée du site,
- des contraintes du bâti ancien : accessibilité avec un RDC surélevé,
- des points de vigilance pour une rénovation énergétique dans les règles de l'art.

L'analyse des besoins a permis de proposer une pré-programmation intégrant les classes à niveaux multiples et la polyvalence des espaces. Elle devra être confortée avec l'équipe éducative.

Les hypothèses sous forme de schémas montrent les enjeux de cette restructuration en rénovation/extension sur le site pressenti (accès, implantation, insertion, gabarits, co-visibilité...)

et les variations possibles selon les choix programmatiques et fonctionnels retenus (salle motricité, accueil...)

Enfin, l'étude souligne l'importance de préserver les qualités patrimoniales et paysagères du site avec de la pleine terre pour offrir aux usagers une cour végétalisée et diversifiée pour le bien-être de tous.



Le +

Les nombreuses références illustrent la variété des projets de qualité alliant rénovation et extension intégrées, approche environnementale et cours végétalisés.



GRAND-CHAMP

INTÉGRATION de L'Agence Postale Communale au BÂTIMENT de La mairiE.

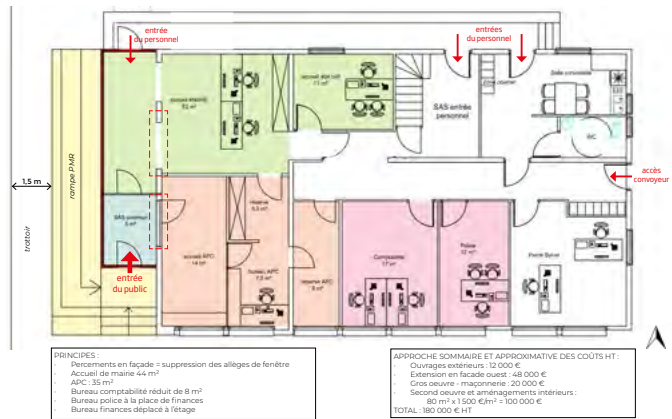
LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Grand-Champ mène depuis plusieurs années une réflexion globale sur l'évolution de ses équipements publics du centre-bourg : mairie, médiathèque, Ty Kreiz Ker. La mairie occupe aujourd'hui de manière transitoire l'ancienne poste, peu adaptée à ses usages. L'Agence Postale Communale, implantée à distance, fonctionne avec des horaires distincts et des contraintes logistiques fortes. La commune souhaite rapprocher ces services pour mutualiser les moyens et améliorer les conditions de travail.

LA RÉPONSE DU CAUE

Le CAUE a réalisé une étude de faisabilité pour intégrer l'Agence Postale Communale au sein de la mairie existante, dans une approche globale du centre-bourg. L'étude a porté sur l'organisation des espaces, les besoins fonctionnels, ainsi que sur les relations entre les équipements, en particulier les liens physiques et visuels entre mairie et médiathèque. Le CAUE a proposé trois scénarios, combinant réorganisation intérieure, extension ou implantation indépendante, afin d'articuler fonctionnement interne et qualité des espaces publics.

Une des 6 propositions d'aménagement et d'extension faite par le CAUE



Le +

Une approche croisant usages réels, contraintes techniques et coût global, permettant à la commune d'arbitrer rapidement entre plusieurs scénarios.

LE SUIVI DE PROJET

L'étude s'appuie sur un diagnostic précis des usages, des surfaces et des flux. Elle propose des scénarios comparés, avec principes d'aménagement, impacts fonctionnels et estimations financières. Le CAUE a mis en évidence les limites des solutions internes au bâtiment existant et orienté la réflexion vers des solutions plus souples, notamment en extension, pour préserver le fonctionnement actuel tout en répondant aux besoins.

NOTRE INTERVENTION

- Un conseil architectural et fonctionnel :
- Diagnostic.
 - Définition des besoins.
 - Élaboration de scénarios d'aménagement.
 - Aide à la décision.



AMÉNAGER DES ESPACES PUBLICS ET PAYSAGERS

Architectes, Urbanistes conseils et Chargé de mission Environnement et SIG apportent des solutions pour requalifier les espaces publics, les sécuriser, ou encore pour proposer de nouveaux modes de gestion. L'équipe accompagne une grande diversité de projets : parc ; gestion différenciée ; jardin partagé ; aménagement de rue(s), de cimetières, de liaisons douces et boucles pédestres ; réflexions sur les entrées et sorties de bourg ; végétalisation et renaturation de cours d'écoles ; densification...



Soizic PERRAULT,
secrétaire du CAUE du Morbihan

Commune : Kergrist.

Projet : Étude pour l'aménagement d'un parc paysager de loisirs et de promenade « La balade des lavandières ».

MOE : Magali Touati - Atelier TerreATerre.

Inauguration : Juin 2023.

"L'expertise du CAUE nous permet d'aller plus loin dans l'accompagnement des communes."



ALLAIRE

Réaménagement des COURS de L'école publique Eugène et Maria Renaudeau.

LE CONTEXTE DU PROJET

Pour favoriser le bien-être des enfants et les apprentissages, la Municipalité, l'équipe pédagogique et les représentants des parents d'élèves ont souhaité engager une réflexion pour réaménager les deux cours de l'école, qui accueille les élèves de maternelle et d'élémentaire. Ce projet s'inscrit dans une double démarche de renaturation notamment par la végétalisation de certains espaces et une réflexion sur l'organisation des activités et des différents usages.

Le +

Ce projet de renaturation des cours de l'école s'engage dans le cadre de la démarche E3D (école en démarche de développement durable) permettant aux élèves et aux enseignants de construire ensemble un projet environnemental concret pour leur école.

LA RÉPONSE DU CAUE

L'aménagement des cours avec des revêtements de sol en enrobé et une végétalisation limitée a provoqué un état de surchauffe en période estivale. L'analyse spatiale des cours et des besoins exprimés par les usagers ont permis de définir des objectifs programmatiques et des propositions d'aménagement spatialisées s'appuyant sur une diversification des espaces pour permettre à chaque élève de trouver sa place mais également sur des actions de déminéralisation des sols et de végétalisation.

LE SUIVI DE PROJET

Cette réflexion préalable a permis de poser un diagnostic partagé par les différents usagers à partir d'un repérage sur le terrain des contraintes et des potentialités sur les cours. L'étude a également contribué à lancer un débat d'idées entre l'équipe pédagogique, les élus, les services techniques et les représentants des parents d'élèves à partir des propositions d'aménagement spatialisées.

NOTRE INTERVENTION

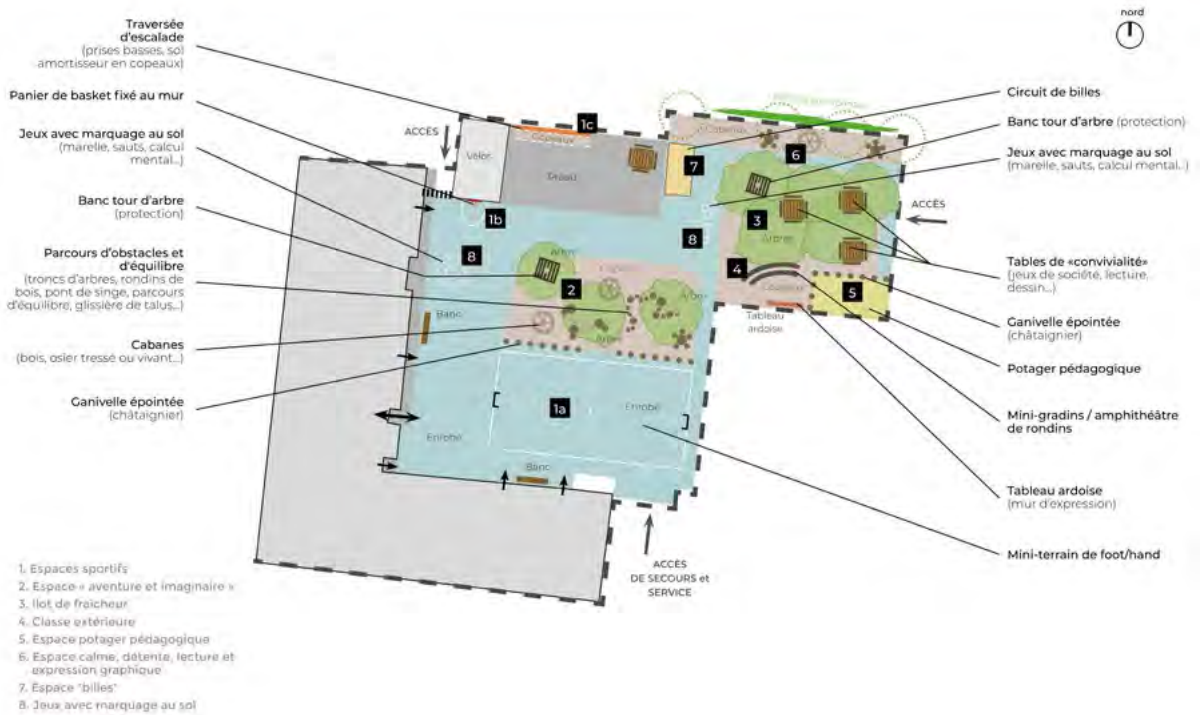
- État des lieux des cours de récréation (analyse fonctionnelle, potentialités, contraintes...).
- Définition des enjeux et analyse des besoins exprimés par les usagers.
- Propositions d'aménagement et de références thématiques.



Référence proposée :
Cabanes en osier.
Groupe scolaire Maryse Hilsz, Paris.

Proposition d'aménagement axée sur une diversification des espaces, des actions de déminéralisation des sols et de végétalisation.

Les propositions d'aménagement sont uniquement indicatives et permettent de lancer un débat d'idées autour de l'aménagement de la cour de récréation.



Cour élémentaire en enrobé et végétalisation limitée.



Cour maternelle avec des espaces sous-exploités.



AURAY

Aménagement du jardin de L'Hôtel-Dieu.

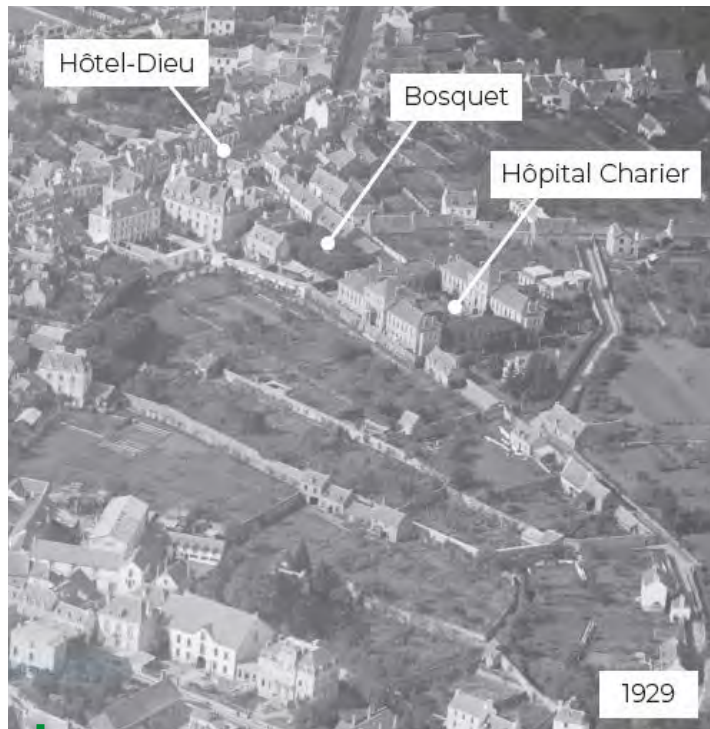
LE CONTEXTE DU PROJET

La Ville d'Auray a sollicité le CAUE pour un conseil sur le projet d'aménagement paysager du jardin de l'Hôtel-Dieu. Ce projet s'inscrit dans la continuité d'une étude de programmation en 2015 sur la restructuration de ce site emblématique et dans le cadre de la rénovation des bâtiments de l'Hôtel-Dieu en cours.

Au cœur de ce vaste projet, la Ville souhaite réaliser un aménagement paysager public d'environ 1 500 m² en conservant les arbres et des liaisons structurantes. Les contraintes d'usages liées aux différentes opérations connectées au jardin sont un des enjeux clés du projet.

LA RÉPONSE DU CAUE

Le CAUE a proposé un conseil préalable pour aider la ville à définir une stratégie d'aménagement en amont de la phase de conception par une agence de paysagiste concepteur. L'étude comprend une analyse du contexte historique et réglementaire (AVAP, OAP en lien avec le site) ainsi qu'un état des lieux et des projets en cours. Nous avons élaboré quelques orientations d'aménagement pour aider la commune à tirer parti des contraintes et qualités du site, notamment patrimoniales. Des références de jardins publics en contexte urbain sont proposées pour illustrer les premières pistes abordées.



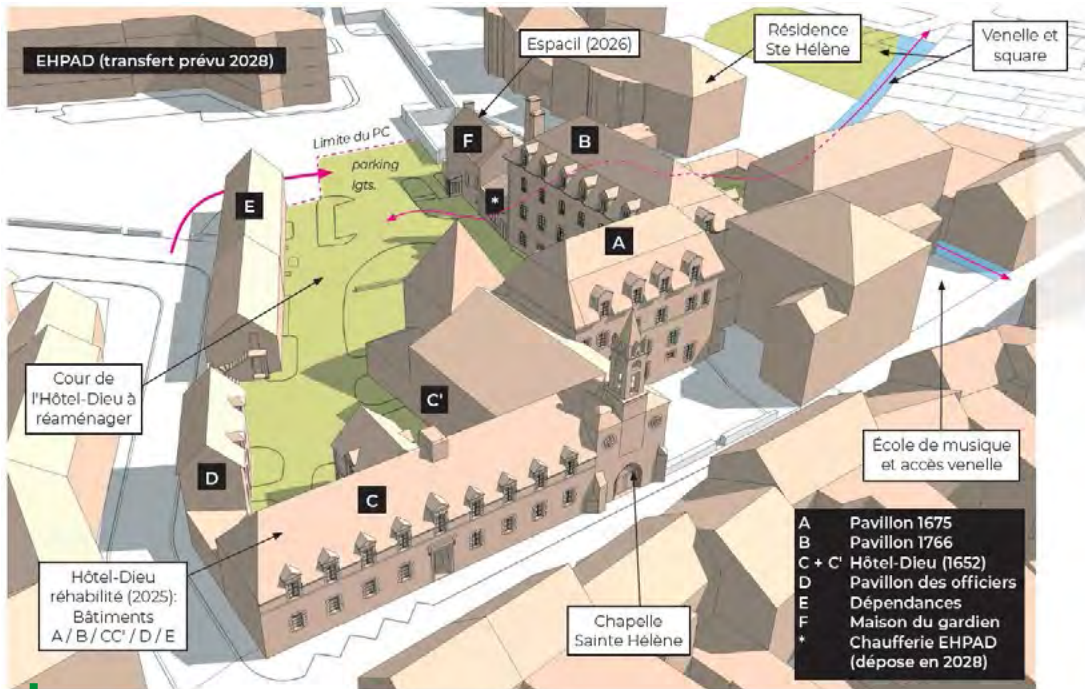
AURAY - Vue aérienne du site de l'Hôtel-Dieu en 1929.

Le +

Proposer, dans le cadre d'un projet avec de nombreux acteurs et des temporalités variées, un document d'étude synthétique permettant de visualiser les enjeux, les contraintes, et les possibilités d'aménagements paysagers d'un site patrimonial.

NOTRE INTERVENTION

Dans un cadre contraint et complexe analysé en détail, nous avons proposé des orientations d'aménagements paysagers qui pourront servir de cadrage programmatique pour le futur projet de jardin public inséré au cœur d'un espace patrimonial préservé.



Maquette 3D du site réalisée en 2015 (Urbicus) et annotée par le CAUE.



Schéma fonctionnel et programmatique proposé.

PONTIVY

Aménagement de La COUR du collège Charles Langlais.

LE CONTEXTE DU PROJET

Le CAUE a été sollicité par le Conseil Départemental du Morbihan, qui a engagé une réflexion sur l'aménagement des espaces récréatifs des collèges publics afin de répondre à l'évolution du contexte climatique. L'objectif est d'adapter les cours à l'augmentation des épisodes de forte chaleur tout en veillant à l'amélioration générale des conditions d'usages et au respect des contraintes fonctionnelles et techniques.

Le collège Charles Langlais se situe dans le centre-ville historique de Pontivy dans un quartier dense à proximité du Blavet. Le site est soumis à de nombreuses servitudes d'utilités publiques (SPR, PPRI...). Le collège dispose d'une cour centrale unique, ceinturée par un ensemble bâti haut (R +2/3) d'architecture classique et une extension au nord qui ne laissent aucune ouverture visuelle. Les façades sont doublées de coursives métalliques qui donnent à voir le flux des élèves et animent cet espace austère. La cour est totalement imperméabilisée en enrobé et doit accueillir à la fois un usage sportif et récréatif.

Le +

L'approche globale a permis aussi d'identifier le potentiel stratégique de la partie nord à restructurer pour améliorer l'accueil et l'accessibilité (entrée et parvis).

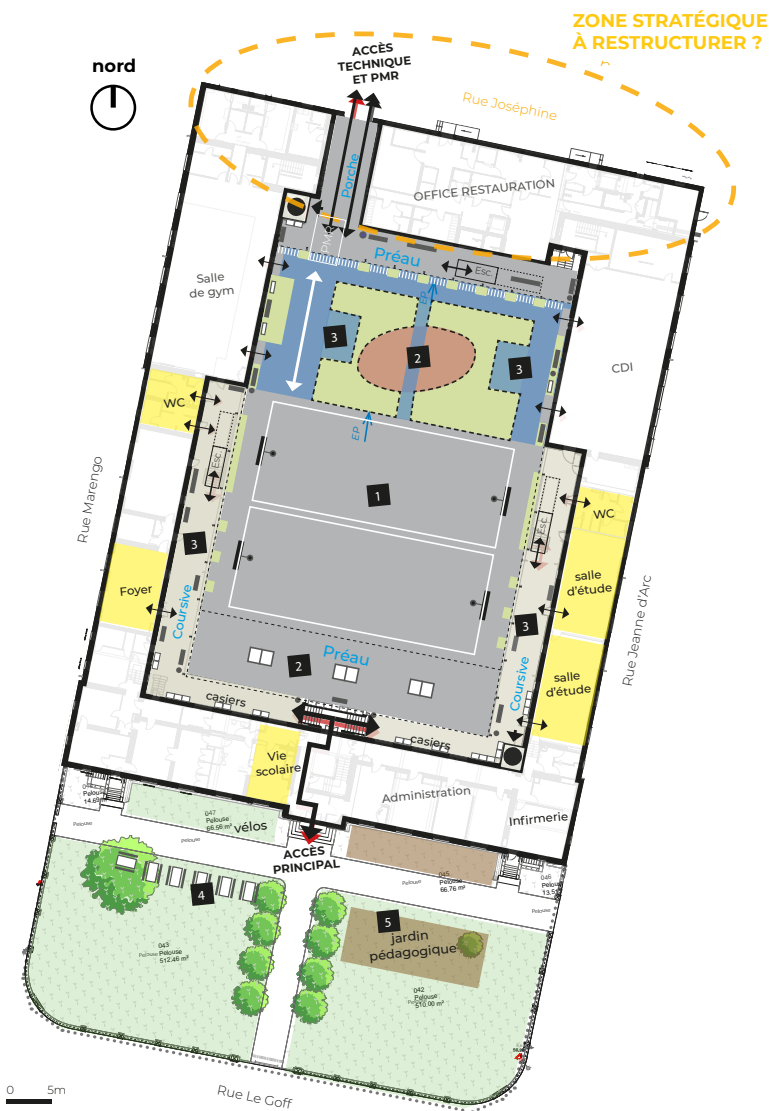
NOTRE INTERVENTION

Une étude préalable pour nourrir la réflexion contenant :

- Une approche globale.
- Une analyse croisée du site (architecturale, fonctionnelle, paysagère, technique...).
- Une première approche environnementale (Ilôt de Chaleur urbain (ICU), ombrage...).
- Une synthèse des enjeux et une définition des objectifs programmatiques contextualisés.
- Des propositions d'aménagement.
- Des fiches de références thématiques.

Vue panoramique de la cour du collège Charles Langlais





Scénario d'aménagement proposé par le CAUE.

À partir des besoins et souhaits exprimés par l'équipe éducative et les services du Département et en prenant en compte l'analyse du site, il est possible de déterminer différents espaces et différents usages.

Une première proposition peut être envisagée afin de réduire l'effet d'îlot de chaleur tout en améliorant la qualité de vie des usagers.

1. Espace dynamique et sportif.
2. Espace animé.
3. Espace calme et petits jeux.
4. Espace pédagogique.
5. Potager pédagogique.

LA RÉPONSE DU CAUE

Le diagnostic montre les nombreuses complexités et dysfonctionnements de ce site très contraint : configuration spatiale, protection patrimoniale, problématiques d'accueil, d'accessibilité, de sécurité et conflit d'usage de la cour. Il soulève aussi la question de l'usage du parc paysager d'entrée de qualité sous exploité pour des questions de sécurité. Le scénario d'aménagement proposé par le CAUE maintient une pratique sportive sur 2/3 de la cour et renature la partie la plus ensoleillée avec des espaces ludiques et conviviaux. Il préconise aussi des plantations en pleine terre pour assurer une meilleure croissance et pérennité des végétaux notamment le long des coursives avec des plantes grimpantes volubiles.

SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Aménagement des ENTRÉES de BOURG.

LE CONTEXTE DU PROJET

Le bourg de Saint-Vincent-sur-Oust est traversé par une route départementale très fréquentée (+ de 4 300 véhicules/jour), sur plus d'1 km. Cette voie constitue l'artère principale autour de laquelle s'est organisé le développement urbain du bourg.

Les habitants empruntent quotidiennement cette voie pour se déplacer dans le bourg. Un premier aménagement a été réalisé en 2001 mais aujourd'hui les problèmes de vitesse et de sécurité persistent. Les élus souhaitent revoir l'aménagement de cette traversée pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité.

NOTRE INTERVENTION

Le CAUE a mené une réflexion sur l'ensemble de la voie (1 km de traversée en agglomération).

Ce travail comprend :

- Un état des lieux par secteur par séquences paysagères avec mise en évidence des dysfonctionnements à résoudre et des atouts à mettre en valeur : analyse des usages, du traitement paysager...).
- Des propositions d'aménagement (premières hypothèses) sous la forme de schémas, illustrés de photos de références et de recommandations.



L'entrée Sud : une chaussée large rectiligne qui n'incite pas à ralentir.



L'entrée Nord : rue large avec un traitement très minéral. Des déplacements piétons et vélos difficiles et peu sécurisants.

LA RÉPONSE DU CAUE

L'étude du CAUE a montré comment requalifier cette route départementale en voie urbaine avec des usages partagés. Il s'agit d'apaiser la circulation dans le bourg en réduisant la vitesse et en sécurisant les déplacements doux (piétons, vélos). Le CAUE a proposé des principes d'aménagement sur ces deux entrées de bourg en :

- travaillant sur le profil de la voie par un rééquilibrage des usages au profit des vélos et piétons.
- créant des dispositifs de réduction de la vitesse (écluses).
- proposant une nouvelle ambiance paysagère (traitement végétal) pour améliorer le cadre de vie et inciter à la modération de la vitesse.

ENTREE DE BOURG

 Panneau d'entrée agglomération
Vitesse limitée à 50 km/h

CENTRE-BOURG

 Plateau ralentisseur
Vitesse limitée à 30 km/h

ENTREE DE BOURG

 Panneau d'entrée agglomération
Vitesse limitée à 50 km/h



Les aménagements réalisés en 2001 et la vitesse réglementée n'ont pas permis de résoudre les problèmes de sécurité dans le bourg. Des aménagements de la voirie en complément sont nécessaires.



Principes d'aménagement (Entrée Nord).

Le +

Le CAUE a rappelé le rôle important de l'arbre dans l'espace public comme élément structurant de l'aménagement. L'arbre contribue à améliorer la biodiversité, à lutter contre la surchauffe estivale. Le choix des essences doit être adapté au contexte : « planter le bon arbre au bon endroit ».

CARNAC

Réaménagement et végétalisation des CIMETIÈRES de ST-FIACRE ET de BELLEVUE.

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Carnac mène une réflexion sur l'aménagement du cimetière de St-Fiacre situé en cœur de bourg afin de poursuivre les travaux engagés pour la mise en accessibilité du site et atténuer sa minéralité par une végétalisation pérenne. La Municipalité souhaite également poursuivre l'aménagement paysager du cimetière Bellevue par le remplacement des revêtements de sol vieillissants et le développement du fleurissement en prenant en compte l'optimisation de l'entretien.

LA RÉPONSE DU CAUE

Dans la continuité des conseils portés par le CAUE en 2018, différents aménagements paysagers ont été proposés avec pour objectif de renforcer la végétalisation par un fleurissement de bulbes et de vivaces, la plantation d'arbres et d'arbustes et l'engazonnement des allées secondaires. Afin de réduire les opérations de désherbage chronophages, l'installation de plantes vivaces couvre-sol sur certains espaces a également été préconisée.

LE SUIVI DE PROJET

Ce travail qui propose de renforcer la végétalisation pérenne des sites par l'engazonnement des allées secondaires et la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces permet de nourrir la réflexion des élus et des services techniques afin de contribuer à la qualité paysagère des sites.



Propositions d'aménagement, cimetière Bellevue.



Allée principale, cimetière Bellevue.

Le +

Les conseils font apparaître la nécessité de faire évoluer certains éléments paysagers comme les haies monospécifiques ayant besoin de temps d'entretien importants et n'apportant pas de plus-value paysagère.

NOTRE INTERVENTION

- Analyse paysagère des sites (végétation, revêtements de sol, mobilier...).
- Analyse fonctionnelle des sites (organisation, accessibilité, stationnement, entretien...).
- Propositions d'aménagement et de références.

RENFORCER LES DYNAMIQUES DE CENTRALITÉS

Le CAUE vous accompagne dans vos projets de renouvellement urbain et de revitalisation de centre-bourg. Ces démarches complexes nécessitent un accompagnement dans la durée car les travaux se planifient sur plusieurs années. Cet accompagnement se réalise souvent en complémentarité avec d'autres acteurs dans le cadre des démarches *Petites villes de demain*, *Actions cœur de ville*,... L'intervention conjuguée des urbanistes et des architectes est souvent nécessaire.



Boris Le Maire,
1^{er} VP du CAUE du Morbihan

Commune : Beignon.

Projet : Accompagnement pour la restructuration d'une halle commerciale. *Les Halles de Borcéliande* et aménagement paysager pour une seconde centralité.

Inauguration : Juin 2025.

MOE : Atelier NEIZH (Architectes), Atelier NĀGA (Paysagiste concepteur), HQE3, BECOME 56, E3CM (BET).

"L'expertise du CAUE permet d'accompagner les communes pour pouvoir proposer demain une densification acceptable, des équipements et un cadre de vie agréable."



ARZON

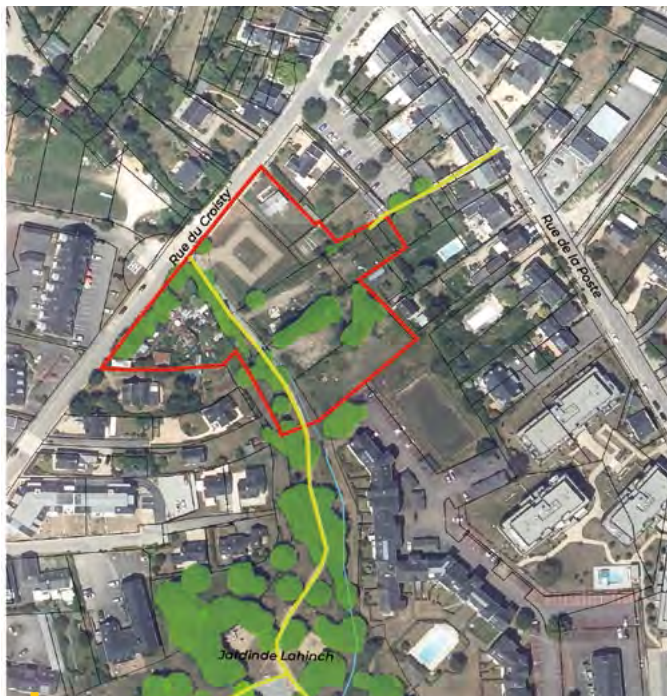
RÉFLEXION SUR LE POTENTIEL D'URBANISATION DU SECTEUR 1AUB- OAP CENTRE-SUD.

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune souhaite étudier les potentialités d'urbanisation d'un secteur d'environ 7 000 m² en centre-bourg, situé entre la place de l'église et le port du Crouesty. Ce secteur stratégique est soumis au PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux), qui réduit fortement la surface constructible. Comment urbaniser ces terrains, afin d'optimiser le foncier sur un site contraint ? La commune, propriétaire d'une partie du foncier souhaite le valoriser et créer une vingtaine de logements destinés aux jeunes actifs et saisonniers qui trouvent difficilement à se loger sur le territoire.

LA RÉPONSE DU CAUE

L'étude du CAUE a démontré que ce site pouvait accueillir un projet d'habitat d'environ 25-30 logements, tout en préservant l'identité du lieu et les qualités paysagères du site. Le CAUE a proposé 2 scénarios avec une organisation de la desserte différente. Le principe commun retenu sur la partie nord (les terrains communaux) est de proposer une opération d'habitat mixte (petits collectifs et logements individuels groupés). Le stationnement s'organise en périphérie, permettant des déplacements doux privilégiés au sein du quartier.



Un site à l'interface du centre-bourg et du port de plaisance, au sein d'une coulée verte.



NOTRE INTERVENTION

- Analyse du contexte (évolution historique du bourg, le développement urbain, les tissus urbains, le paysage, approche réglementaire avec le PLU).
- Diagnostic du site (desserte, trame verte, trame urbaine, propriétaires fonciers).
- Analyse du PLU (OAP, règlement de la zone).
- Proposition d'hypothèses d'aménagement, illustrées par des photos de références d'opérations d'habitat et d'aménagement qualitatifs.



Le CAUE a proposé plusieurs hypothèses d'aménagement (ici le scénario 1).

LE SUIVI DE PROJET

Cette étude a permis d'approfondir les scénarios d'aménagement, la faisabilité de ce type de projet en tenant compte les contraintes réglementaires (PLU et PPRL). Ce travail va servir dans un premier temps à préciser les OAP dans le cadre de la révision du PLU en cours.

Dans un second temps, la commune pourra lancer un projet sur la partie nord en complétant sa maîtrise du foncier. Elle devra trouver un opérateur (privé ou public) pour réaliser ce projet d'habitat spécifique.

Le +

Cette réflexion du CAUE a confirmé la possibilité de créer un petit écoquartier sur ce site sensible. Des fiches de références d'opérations d'habitat type « Maison des saisonniers » a permis d'illustrer les propositions d'aménagement et de mieux visualiser les formes urbaines et de bâti proposées pour ce type de programme spécifique.

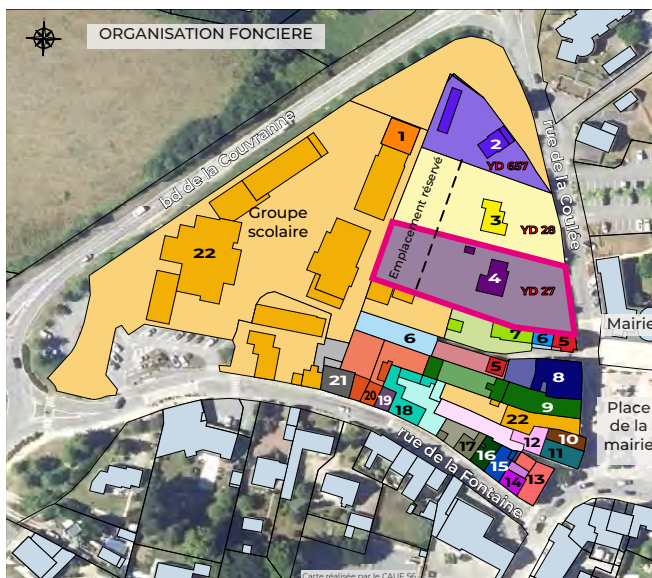
Implantation d'un équipement périscolaire dans Le cadre d'un renouvellement urbain.

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Férel a demandé au CAUE d'appréhender l'opportunité d'acquérir à l'amiable avec le portage de l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) un terrain situé en cœur de bourg entre la mairie et le groupe scolaire. La parcelle offre une superficie de 1832 m² comportant un emplacement réservé en fond de parcelle destiné à l'extension du périscolaire. L'objectif est de conforter le centre-bourg en créant un quartier mixte (accueil périscolaire et logements) relativement dense (20 logts/ha au minimum) et répondant au parcours résidentiel des habitants à travers une offre de logements diversifiée: logement semi-collectif, collectif, individuel.

LA RÉPONSE DU CAUE

Le CAUE a mené une réflexion élargie aux parcelles voisines et prospective afin de créer une couture urbaine entre l'opération mixte (habitat, équipement périscolaire) et le centre-bourg. L'étude a pu montrer le développement d'une opération d'habitat en plusieurs étapes à partir de scénarios d'aménagement et de références illustrant des opérations de logements diversifiés et d'aménagements paysagers d'espaces publics.





NOTRE INTERVENTION

- Une analyse du site en contexte de centre-bourg, les contraintes et potentialités.
- Un relevé des propriétés: organisation foncière, foncier enclavé, bâti discordant/vétuste.
- Des scénarios d'aménagement permettant d'appréhender le potentiel de densification à l'échelle de l'îlot.
- Une attention particulière portée sur la connexion du nouveau quartier situé en cœur de bourg, à travers le traitement qualitatif des dessertes et des espaces publics.
- La préprogrammation d'un équipement périscolaire.



PHASE 1 - Démolition maison existante et densification des parcelles 27 et 45.



PHASE 3 - Périmètre d'étude regroupant les parcelles 27-28-456 : 3 911 m² Opération de 18 logements environ.

Le +

L'analyse de l'îlot situé en cœur de bourg appréhendé dans sa globalité a permis de mettre en évidence le potentiel de densification du site, de réajuster le périmètre du projet avec notamment la prise en compte des parcelles et fonds de jardin adjacents afin de développer un projet cohérent à l'échelle du centre-bourg.

OPTIMISER Le foncier ET Les PROJETS d'habitat

Dans le Morbihan, la tension locative est importante et continue de croître. Les communes jouent un rôle primordial pour accompagner ou créer de nouvelles offres de logements.

Le CAUE grâce à de nombreuses références permet d'aborder l'optimisation du foncier de diverses manières pour répondre à cet objectif: nouvelles formes d'habitats, matériaux, aménagements, accessibilité, autant de solutions qui rendent l'habitat plus dense acceptable voire désirable.



Stéphane LOHEZIC,
2^e VP du CAUE du Morbihan

Commune : Plouhinec.

Projet : Conseil pour un programme de lotissement à Bellevue, sur le site de l'ancien stade dans le bourg (surface de 3,5 hectares). Le programme comprend 88 logements dont 25 % locatifs sociaux et 25 % accessions aidées (incluant 14 logements Bail Réel Solidaire (BRS)).

Inauguration : 2025.

MOE : Agence 7 lieux paysage et urbanisme, Héloïse Renoult architecte urbaniste, DCI environnement.

"Accompagner les communes pour faciliter la création de logements est une nécessité pour le CAUE du Morbihan."



SAINT-LÉRY

CRÉATION de LOGEMENTS en CŒUR de BOURG.

LE CONTEXTE DU PROJET

Les élus envisagent d'acquérir une petite parcelle située dans le périmètre des Monuments Historiques pour y construire de nouveaux logements. L'ancienne bâtisse qui composait le front bâti a été totalement détruite suite à un incendie et laisse une dent creuse dans ce cœur de bourg pittoresque et préservé. Cette petite commune rurale souhaite diversifier son offre locative pour accueillir une population jeune et maintenir l'attractivité du bourg. Elle s'interroge sur la faisabilité capacitaire et architecturale d'un projet de logements neufs au vu des contraintes du site (jardin surélevé, front bâti existant, mitoyenneté, double co-visibilité avec l'église classée...).

LA RÉPONSE DU CAUE

Le CAUE souligne que la construction d'un nouveau bâtiment devra à la fois respecter l'identité architecturale du bourg historique tout en permettant un confort d'usage et l'accessibilité des logements. L'étude propose des principes d'implantation (alignement, variation de rythme d'épannelage...) et d'aménagement du site (décaissement, mur de soutènement, rampe d'accès...) afin de répondre à ces enjeux. Les 3 hypothèses montrent que de légères variations de gabarits permettent d'agrandir la surface plancher disponible et de proposer des typologies de logements du T1 au T4. L'étude souligne aussi que l'ancienne façade « arrière » nécessitera un traitement paysager qualitatif (muret en pierre, haie arbustive, ...) pour l'aménagement des accès, stationnements et jardins.

Le +

Les hypothèses permettent d'aider les élus dans leur choix programmatique en fonction des contraintes du site et des enjeux patrimoniaux.

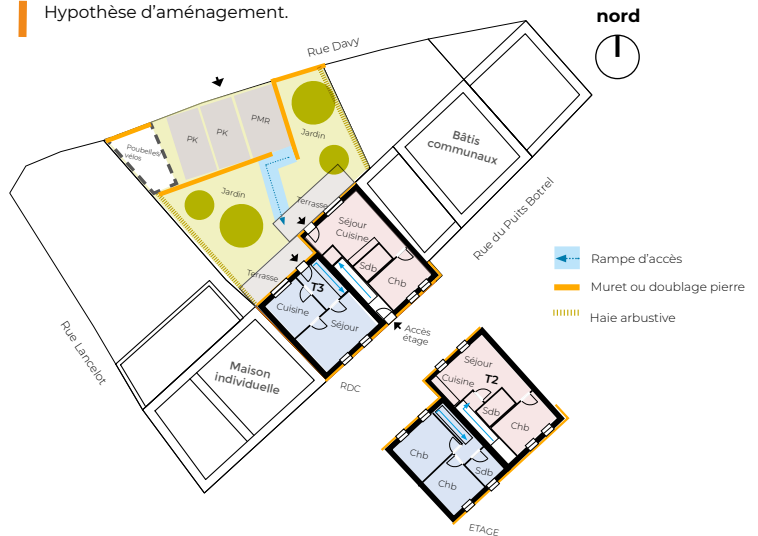
LE SUIVI DE PROJET

La commune a fait l'acquisition du terrain et souhaite mettre en œuvre son projet de logement. Le CAUE poursuivra sa mission d'accompagnement dans l'élaboration d'un cahier des charges et le choix d'équipe de maîtrise d'œuvre.

NOTRE INTERVENTION

- Une analyse du contexte général : urbain, architectural, patrimonial, réglementaire...
- Un état des lieux du site : contraintes, potentiel...
- Une approche programmatique : Plan Local de l'Habitat (PLH), typologies, surfaces, normes, préconisations ABF et synthèse des enjeux.
- Des hypothèses d'aménagements et une estimation des coûts de construction au ratio.

Hypothèse d'aménagement.



LA CHAPELLE-NEUVE

RESTRUCTURATION / REQUALIFICATION des espaces centraux de BOURG ET EXTENSION D'URBANISATION.

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune s'interroge sur les possibilités de densification d'une emprise foncière de 2616 m² qu'elle vient d'acquérir en centre-bourg pour développer un projet d'habitat diversifié répondant aux attentes des habitants : petits logements, petit collectif et maison individuelle. La typologie des logements de la commune révèle une forte prépondérance de la maison individuelle (94%).

La parcelle située sur l'axe majeur La Chapelle-Neuve/Baud, en entrée de bourg, présente des enjeux en termes de densification et d'insertion urbaine pour y créer un projet d'habitat qui s'inscrit dans un contexte de centre bourg.

LA RÉPONSE DU CAUE

Le CAUE a identifié des enjeux d'aménagement pour accueillir dans un tissu existant une opération d'habitat répondant à des objectifs de densité et de qualité du cadre de vie :

- la composition d'un quartier à partir d'une mixité de formes urbaines : maisons individuelles groupées, logement collectif.
- l'élargissement de la réflexion à la sécurisation des accès à l'école située à côté du site.



Secteur La Chapelle-Neuve.



Hypothèse de densification.

NOTRE INTERVENTION

- Un état des lieux de la propriété et de la maison existante de facture médiocre (démolition).
- Des principes d'aménagement montrant une opération dense qui respecte les gabarits du tissu existant.
- Un traitement qualitatif des dessertes et des espaces publics pour privilégier les liaisons douces vers l'école.
- Des références illustrant des opérations de logements diversifiés et d'aménagements paysagers d'espaces publics.

Le +

Mise en évidence des enjeux de densification de la parcelle située en entrée de bourg et de la nécessité de venir structurer la rue du Porhoët par un front bâti (gabarit en rdc +1 étage + comble).
Objectif : apporter une réponse adaptée à la dimension urbaine de cœur de bourg.
 L'étude a aussi permis d'intégrer une réflexion sur l'accès à l'école située à côté du site et de développer une traversée piétonne sécurisée.



Hypothèse de densification.

RÉFLÉCHIR à une STRATÉGIE d'aménagement GLOBAL

Le Morbihan est un territoire attractif. Les besoins et services à la population évoluent avec le temps et pour pouvoir disposer de moyens afin d'y répondre, les communes doivent s'organiser. Prendre le temps d'élaborer des scénarios et plans d'actions pour pouvoir répondre aux enjeux de demain a fortiori dans le contexte de la réduction de la consommation foncière et de la diminution des moyens publics est devenu nécessaire.

Le CAUE accompagne les communes dans la connaissance des outils, la mise en œuvre méthodologique et pratique.

Commune : Moréac.

Étude CAUE 2024 : Principe d'aménagement.



PARTICIPER AU JURY de concours

La création architecturale et la qualité des constructions ont été déclarées d'intérêt public par la loi sur l'architecture parce qu'elles impactent la qualité du cadre de vie. La qualité des équipements et des aménagements produits est directement liée au professionnalisme du maître d'ouvrage, au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre et aux moyens qui lui sont accordés. La définition des besoins, la clarté de la commande et la sélection de l'équipe la plus adaptée permettra d'assurer une bonne insertion du projet et une réelle maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Le CAUE, au sein du jury, accompagne le maître d'ouvrage, pour que le projet le plus adapté soit choisi, au regard des enjeux, objectifs et moyens définis.

Commune : Sarzeau.

Projet : Réalisation d'un ensemble immobilier mixte associant un pôle de santé et 10 logements sociaux, réalisé par Morbihan Habitat. Le CAUE a participé au jury de désignation du maître d'œuvre.

Lauréat du concours / MOE : Agence A2A architectes.

Démarrage travaux : Automne 2026.



©ATELIER 2A architectes et Sébastien Bazille

MISSION EMBELLISSEMENT DU MORBIHAN

Depuis de nombreuses années, le CAUE accompagne l'Agence de Développement du Tourisme du Morbihan dans la mission d'embellissement et de labellisation « Villes et Villages Fleuris » des communes.

Cette démarche vise à faire évoluer les pratiques d'aménagement et de gestion des espaces verts des collectivités vers un embellissement cohérent, durable et soucieux des préoccupations environnementales. **Les municipalités peuvent solliciter l'organisation d'une visite-conseil sur leur territoire afin de les aider à définir leur stratégie d'embellissement communal.**

Cette mission permet d'accompagner les collectivités dans une démarche de valorisation paysagère en s'appuyant notamment sur les principes de gestion différenciée des espaces verts, de développement de la biodiversité, des continuités écologiques et du patrimoine arboré, de préservation des ressources naturelles, de végétalisation et d'entretien des espaces publics, de développement des déplacements doux et notamment des sentiers de promenade.

Les communes ayant fait l'objet d'une visite-conseil en 2025 sont Ambon, Carnac, Crac'h, Guéhenno, La Gacilly, Mauron, Noyal-Muzillac, Plouray, Quistinic.

Le CAUE participe également au jury régional du concours Villes et Villages Fleuris animé par Tourisme Bretagne.

En partenariat avec



L'esprit Sud de la Bretagne



Cette mission se décline sous différentes formes et dans de nombreuses thématiques : collectivités, acteurs du cadre de vie mais également enseignants, scolaires et grand public. Les publics visés varient au fur et à mesure des projets développés.

« ... le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Art 2 - loi de 1977

NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION

ABORDER L'ARCHITECTURE AVEC LA CULTURE.





CINÉ LIMUR

Nous poursuivons notre partenariat avec le CIAP en proposant une sélection de films documentaires en lien avec l'exposition temporaire en cours. Dans le cadre de celle portant sur les moulins à marée du Morbihan, nous avons proposé et animé la projection du film « Mills of Time » de Pauline Rigal.

 11 juin
 Vannes

VISITE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES (ENUSN)

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne nous a invité à guider la visite de l'ENUSN dans le cadre de son congrès annuel, en collaboration avec Pierre Laurent Constantin, chargé de mission Patrimoine Pays d'Art et d'Histoire à Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA).

 4 septembre
 Saint-Pierre-Quiberon


CULTURE ARCHITECTURALE CONTEMPORAINE.



CONTRIBUTION À LA RÉALISATION D'UN LIVRET SUR LA CHAPELLE DE KERUALH

En partenariat avec le service du patrimoine Pays d'Art et d'Histoire (PAH) et le Président du comité de sauvegarde.

 14 mars, 6 juin, 30 juillet et 21 novembre
 Brec'h - Auray

 Participation du CAUE 56 au jury du premier Prix du mémoire de Master en histoire de l'architecture de la ville et du paysage mise en place par les Archives Modernes d'Architecture de Bretagne (AMAB).

ABORDER L'ARCHITECTURE EN MILIEU SCOLAIRE.

ATELIERS À L'ÉCOLE DE KERGLAW

Travail avec 4 classes (5 niveaux) de l'école sur la découverte de l'architecture modulaire et préfabriqués de Jean Prouvé durant l'année scolaire 2024-2025.

3 journées, en janvier, mars et juin

Inzinzac-Lochrist

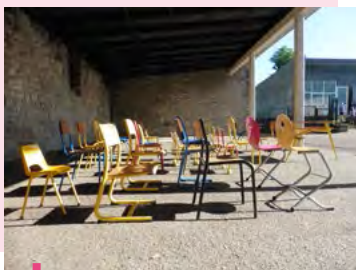
ARCHITECTURE à l'école.

Les ateliers pédagogiques à Kerglaw ont débuté avec les Journées Européennes du Patrimoine et les Journées Nationales de l'Architecture de 2025.



ATELIER MODULE

Expérimentation de la préfabrication, assemblage avec les principes répétitifs de la construction modulaire. Une construction éphémère et collaborative avec les briques Teifoc.



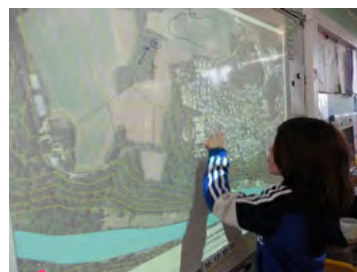
« ÉCHAPPÉES DE CHAISES » : LE MOBILIER SCOLAIRE POUR DÉCOUVRIR L'ARCHITECTURE

Séance d'observation des matériaux et typologies de modèles. Découvertes des processus d'assemblage et de fabrication à travers la mise en exposition des modèles de chaises. Une installation collective sous le préau.



PLIER / POSER / OBSERVER

Expériences autour du pliage de feuilles de papier dans le cadre de la découverte des modèles d'éléments architecturaux et mobiliers en métal plié du constructeur Jean Prouvé.



REPRÉSENTATION DE L'ARCHITECTURE

Exploration géographique et étude du plan masse à partir du toponyme et de la situation particulière de l'établissement scolaire.

ABORDER L'ARCHITECTURE PAR LES ARTS.

« KOURTNEY ROY EXTRAORDINAIRE ».



UNE EXPOSITION
ET UN CARNET
DE DÉCOUVERTES
ARCHITECTURALES :
des photographies
pour re-découvrir
l'architecture moderne
et contemporaine
du Morbihan

UN PARTENARIAT INÉDIT

Le projet de valorisation de la campagne photographique est le résultat d'une coopération inédite. En choisissant un commissariat partagé, CIAP LIMUR / CAUE 56, nous avons associé nos compétences et partagé les charges financières afin de réaliser un événement gratuit grand public.

- La DDTM a financé la campagne photographique et les re-dessins.
- Le CIAP Limur a financé la réalisation de l'exposition.
- Le CAUE a financé la réalisation du carnet de découvertes architecturales et a participé à la réalisation de l'exposition.

Le commissariat de l'exposition a été réalisé par Christelle Nicolas (chargée de développement et de diffusion des connaissances, GMVA, CIAP Limur) et Heleen Statius Muller, historienne de l'architecture, chargée de sensibilisation au CAUE 56.

Les différentes étapes de la réalisation des contenus de l'exposition et du carnet « ExtraOrdinaire » ont été préparées et réalisées ensemble.

En lien avec la DDTM, les services culturels des Pays d'Art et d'Histoire de Pontivy Communauté, d'AQTA, de Lorient Agglomération, et le service VPAH de Lorient.

CIAP LIMUR : Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

GMVA : Golfe Morbihan - Vannes agglomération

AQTA : Auray Quiberon Terre Atlantique

VPAH : Villes et Pays d'art et d'Histoire Label du Ministère de la Culture



CARNET DE DÉCOUVERTES ARCHITECTURALES

Créé dans le cadre de l'exposition éponyme, le carnet propose une sélection de 17 bâtiments visibles par les usagers dans leur quotidien. Ces clichés de Kourtney Roy sont enrichis de multiples représentations de l'architecture : plans d'archives, vues aériennes, dessins, maquettes et photographies anciennes.



18.10.2025
→ 29.03.2026

LI-MUR

Centre de la Région de Bretagne



KOURTNEY ROY

EXPOSITION PHOTO
ExtraOrdinaire

Hôtel de Limur – Vannes
Accès libre et gratuit

EXPOSITION « KOURTNEY ROY, EXTRAORDINAIRE »

En s'éloignant d'un travail exclusivement documentaire, la campagne photographique de l'artiste Kourtney Roy nous a permis de proposer un nouveau regard sur 32 bâtiments. L'exposition et le carnet ont été inaugurés en présence de Kourtney Roy le 17 octobre 2025. Ouverture au public du samedi 18 octobre au 29 mars 2026 au CIAP LIMUR.

La formation des enseignants.

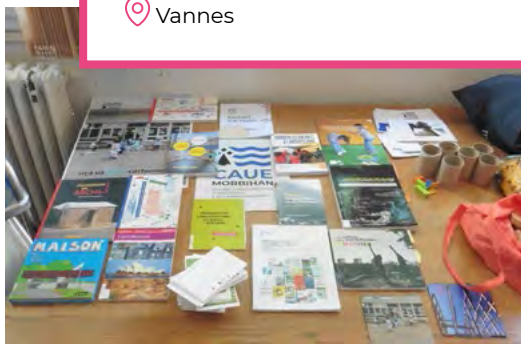
« NOUS POURSUIVONS
Les expérimentations
autour des jeux d'assemblage
ET DE CONSTRUCTION »

Formation initiale
des étudiants en MASTER
Métiers de l'Enseignement,
de l'Éducation et de
la Formation 1 de l'INSPÉ
de Bretagne.

Séance sur le thème: « Encourager l'utilisation des jeux de construction modulaire en classe » dans le cadre du partenariat engagé depuis 2023.

 Mardi 29 avril


 Vannes



FORMATION INITIALE

Forum de l'Institut
National Supérieur
du Professorat
et de l'Éducation
de Bretagne (INSPÉ).

Présentation de la mission pédagogique du CAUE du Morbihan.

 Mercredi 5 février


 Vannes




PRÉPARATION D'UNE FORMATION CONTINUE

Groupe de 20 enseignants
du 1^{er} degré sur la photographie
et l'architecture.

En 2025, le CAUE a travaillé sur les contenus d'une formation, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), le CIAP LIMUR et le service du patrimoine d'Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA).

 14 janvier 2026

 Vannes





Kristell JAMME,
directrice du CAUE
du Morbihan

Collaborer, c'est aussi savoir être partenaires. Le **CAUE engage des partenariats** avec différentes structures pour ses actions de sensibilisation, de formation et de conseil. Ces collaborations enrichissent nos offres de conseil, de formation ou encore de sensibilisation et contribuent à une dynamique d'investissement vertueuse sur le territoire.

« Les partenariats sont essentiels pour renforcer l'efficacité des interventions du CAUE et assurer une continuité de l'accompagnement. Ces collaborations renforcent les actions de conseil, de formation et de sensibilisation, tout en favorisant une dynamique territoriale positive. Le CAUE poursuit ainsi la création d'actions et d'événements communs, permettant de valoriser et partager son expertise. »

NOS PARTENAIRES ET NOS FORMATIONS

FORMATION PAYSAGE.

Une trentaine d'élus ont participé à une formation co-animée par le CAUE et le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

Le CAUE, qui développe une nouvelle dynamique partenariale sur tout le territoire, a co-construit une formation avec le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan et l'AMF 56 pour les **élus locaux**, acteurs des politiques de l'aménagement, du développement et de la planification dans les territoires.

LE THÈME ?

« Le paysage, l' élu et le projet local : comprendre et agir pour l'évolution de mon territoire ».



SES OBJECTIFS ?

- Identifier la responsabilité de l' élu dans la gestion et l'aménagement du paysage local.
- Être en capacité d'exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage.
- Connaître et déterminer les enjeux, les moyens et les outils relatifs au paysage.
- Développer une vision opérationnelle de l'approche paysagère comme fondement d'un projet de territoire.

La formation, qui s'est déroulée sur deux séances, à Elven et Crac'h, a été **co-animée par Julien MARCEAU**, architecte-paysagiste, chargé de mission paysage et urbanisme du PNR, **Delphine DERVILLE** et **Mathilde BIHEL**, architectes-conseil au CAUE.



i Cette formation s'inscrit dans une démarche nationale portée par la FNCAUE, avec le soutien du Ministère de la Transition écologique et de l'AMF pour faciliter l'intégration du paysage dans les projets locaux.



LE PNR EN CHIFFRES

194 000 HABITANTS	17 000 ha D'AIRE D'INTÉRÊT MARITIME
76 342 ha	35 COMMUNES
508 km DE LINÉAIRE CÔTIERS	10 000 ha DE SURFACE D'ESTRAN
4 INTERCOMMUNALITÉS	
Golfe du Morbihan Vannes agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté	



Le Parc Naturel régional,
une équipe dédiée
à la préservation
du patrimoine local.

Sa mission ? Protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager de son territoire à travers des politiques concertées d'aménagement, de développement économique, social et culturel, respectueuses de l'environnement.

 Un partenaire incontournable du CAUE.
www.parc-golfe-morbihan.bzh/

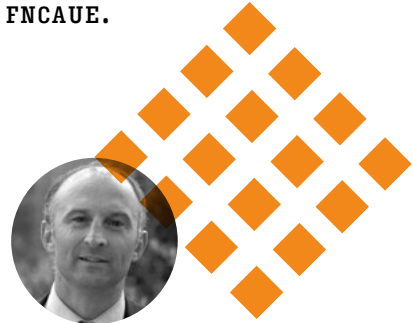
LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE.



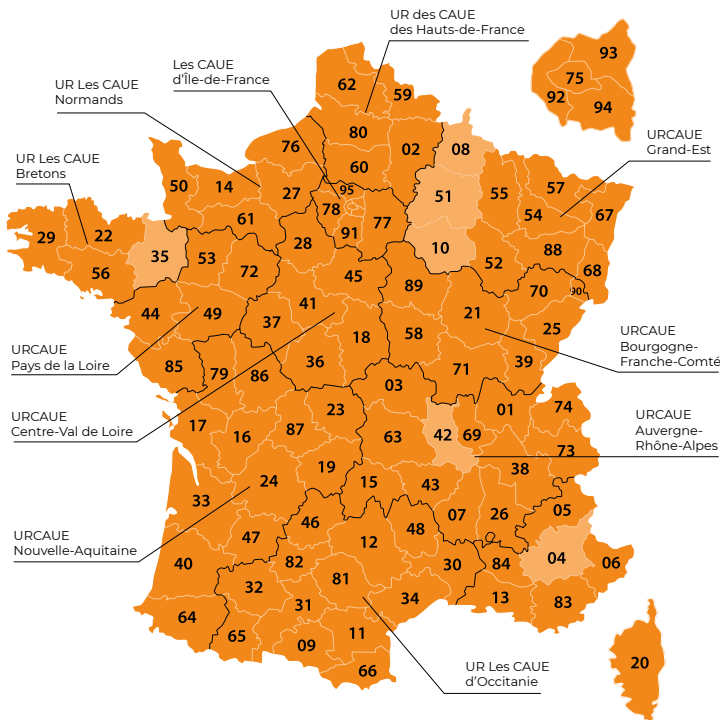
Le +

Le CAUE du Morbihan est membre du Conseil d'administration de la FNCAUE.

La Fédération Nationale des CAUE est une association créée le 9 mai 1980 qui regroupe les antennes départementales adhérentes. Le CAUE du Morbihan l'a rejoint en 2023 à ce réseau. Cela permet d'établir des liens, d'échanger des informations, de dialoguer au-delà de chaque département et de participer aux débats nationaux sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.



Joel BAUD GRASSET,
Président de la FNCAUE



Département disposant d'un CAUE
 Département sans CAUE



"La FNCAUE est le porte-parole du réseau ; elle le défend et le promeut à l'extérieur, tisse des partenariats nationaux pour faciliter son action dans les territoires. Elle met en place les outils et des actions pour faciliter l'échange, l'amélioration des pratiques et la mutualisation. Enfin, elle assure une information continue, une assistance auprès de ses adhérents et une veille sur les enjeux."

LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN : UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE.



Le Département finance le CAUE par la fiscalité prévue à cet effet (taxe d'aménagement départementale) mais également par l'attribution de moyens financiers et matériels complémentaires.

Le taux de la part départementale de la taxe d'aménagement qui s'applique en 2025 est de 1.5 % (0.15 % pour le CAUE) depuis le 1^{er} janvier 2023.

Une convention 2023-2025 encadre les dispositions mises en place. Elle prévoit également la mobilisation des chargés de missions du CAUE pour accompagner le Département, ou ses satellites, dans la mise en œuvre de leurs politiques.

Le +

Le Département finance le CAUE via la taxe d'aménagement départementale prévue à cet effet. Il soutient en plus l'association pour la réalisation de sa mission de service public par le biais d'une participation financière et par la mise à disposition de moyens matériels.

2025, année de préparation d'un Guide de l'ingénierie territoriale.
Un co-édition du CAUE, en partenariat avec l'AMF 56 et le Département du Morbihan.

Forts de leurs connaissances du territoire et de leurs compétences, les trois acteurs partenaires se sont associés pour créer un outil inédit au service des nouveaux maires et des élus locaux. Pensé de manière simple, pratique et concrète, ce guide a vocation à aider les élus à identifier les partenaires publics à solliciter dans le cadre de leur projet quel que soit son domaine (environnement, aménagement, habitat, énergies...)

LE GUIDE, C'EST :

- **11 domaines d'ingénierie** départementale à la loupe.
- **44 fiches** présentant les acteurs intervenant sur le département.
- **8 fiches-projets** concrètes et inspirantes.
- **9 labels.**

**POUR RECEVOIR CE GUIDE,
CONTACTER LE CAUE**

→ 02 97 62 40 90



LE FINANCEMENT.

Le financement du CAUE est prévu par la loi, puisqu'il doit être financé par la taxe d'aménagement départementale. La performance de la collecte étant affaiblie depuis la mise en place de la réforme en 2023, c'est le Département du Morbihan qui vient compenser le besoin de financement du CAUE.

Année	Tx de TA (part CAUE)	Montant de TA part CAUE	Versement global du CD56	Part de Subvention du CD56
2024	1,5 % (0,15)	612 053 €	800 000 €	187 947 €
2025	1,5 % (0,15)	212 444 €	600 000 €	387 556 €

À cela s'ajoute des cotisations (**169 926 €** en 2025 contre **177 366 €** en 2024) et participations (**44 872 €** en 2025 contre **54 970 €** en 2024) de collectivités et subventions provenant de partenaires (**5 000 €** de la DRAC en 2025).

En 2025, les produits d'exploitation sont de **826 957 € (1 037 838 €** en 2024) et les charges de **1 069 593 € (1 025 897 €** en 2024).

Le résultat courant avant impôts est de **231 633 € (+ 29 579 €** en 2024).

L'année 2025 se clôture avec un déficit de **223 896 € (+ 34 548 €** en 2024).

Au bilan les capitaux propres constatés au 31/12/2025 sont de **376 567 € (600 463 €** en 2024).

L'exécution du budget 2025 a été conforme aux prévisions.

CAUE 56 COMPTE DE RÉSULTAT	RÉALISÉ 2025	RÉALISÉ 2024
Production vendue	44 872	54 970
Subventions d'exploitation	605 000	800 000
Reprise et transferts de charge	-	5 386
Cotisations et autres produits	177 085	177 482
Produits d'exploitation	826 957	1 037 838
Autres achats non-stockés et charges externes	156 847	133 990
Impôts et taxes	48 744	47 198
Salaires et traitements	590 146	579 497
Charges sociales	270 608	262 067
Amortissements et provisions	3 244	3 132
Autres charges	3	12
Charges d'exploitation	1 069 592	1 025 896
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	242 635	11 941
Produits financiers	11 002	17 638
Résultat financier	11 002	17 638
RÉSULTAT COURANT	231 633	29 579
Produits exceptionnels	9 991	22 000
Charges exceptionnelles	-	13 387
Résultat exceptionnel	9 991	8 613
Impôts sur les bénéfices	2 254	3 644
EXCÉDENT OU DÉFICIT	223 896	34 548

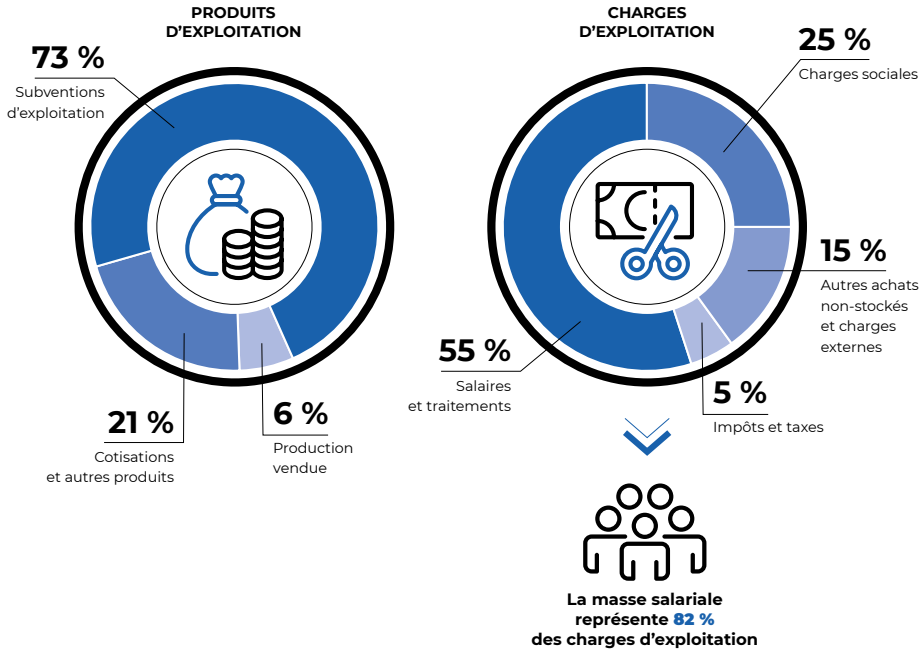


Bruno GICQUELLO,
Trésorier du CAUE
du Morbihan

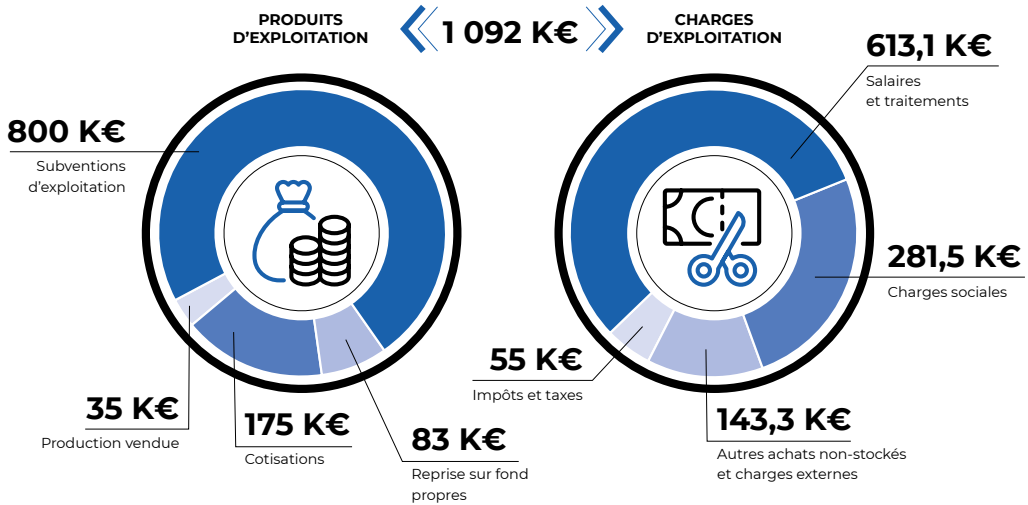
"Le soutien
du Département
du Morbihan
et la fidélité
indéfectible
des communes
nous a permis de
poursuivre
nos actions."

Les recettes principales sont apportées par :

- **Le Département* à hauteur de 600 000 €** (soit 72 % des recettes)
- La part CAUE de la taxe d'aménagement est de 212 444 € (soit 35 % de l'aide départementale contre 76 % en 2024).
 - **Les collectivités adhérentes pour 169 926 €** (20 % des recettes)
 - **La production vendue est de 44 872 €** (5 % des recettes)



BUDGET PRÉVISIONNEL 2026



*En complément du reversement de la taxe d'aménagement, le Département met gratuitement à disposition du CAUE un ensemble de moyens matériels et humains utiles à la réalisation de ses missions.

LES PERSPECTIVES.

ORIENTATIONS

MISSIONS DE CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS, UNE TENDANCE QUI SE POURSUIT SUR 2026

- Accompagnement des collectivités sur les sujets de l'Aménagement, l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement
- Accompagnement des collectivités dans les démarches « Pays d'Art et d'Histoire »
- Accompagnement des services d'administration du droit des sols
- Accompagnement de la mission label « Villes et Villages Fleuris »
- Accompagnement des démarches Actions Cœur de ville, Petites villes de demain, villages d'avenir...
- Participation au Comité Local de Cohésion des Territoires
- Commissions de l'État (CDNPS, etc.) et locales (SPR, etc.)
- Participation aux jurys de concours
- Participation à des ateliers / groupes de travail portés par les collectivités

MISSIONS DE CONSEILS AUX PARTICULIERS

- Gestion de la consultance au siège et sur les permanences d'Auray, Pontivy et Redon.

NOUVELLES ACTIONS 2026-2027

- Création du guide « Construire à Belle-Île en Mer » - dispositif financé par LEADER du PAYS D'AURAY
- Formation nationale des élus au paysage (partenariat MTECT-FNCAUE-AMF) avec le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
- Élaboration de guides : Habitat social en Morbihan
- Création de fiches valorisant les projets réalisés
- Développement de nouvelles formations afin de préparer l'accueil des élus en 2026-2027
- Création d'un nouveau site internet pour diffuser les outils CAUE

Le paysage, l' élu et le projet local
COMPRENDRE ET AGIR POUR L'ÉVOLUTION DE MON TERRITOIRE

2025 14 mars à Elven
26 mars à Crac'h

8h45 - 17h00

Objectifs de la formation :

- Identifier la responsabilité de l' élu dans la gestion et l'aménagement du paysage local
- Être en capacité d'exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage
- Connaître et déterminer les enjeux, les moyens et les outils relatifs au paysage
- Développer une vision opérationnelle de l'approche paysagère comme fondement d'un projet de territoire

CAUE
AMF56

Les formations, un axe majeur du développement du CAUE dans les prochaines années

Conformément à ses missions de sensibilisation et de formation, et fort de son positionnement au cœur de l'écosystème départemental, le CAUE souhaite développer son offre de formations à l'attention des élus et collectivités.

L'équipe du CAUE, attentive aux préoccupations du territoire morbihannais et aux innovations professionnelles, a retenu 4 grands thèmes de formation :

- La sobriété foncière.
- L'habitat social.
- La construction et/ ou réhabilitation d'un équipement public.
- Le paysage.

ANNEXES

LISTE DES ÉTUDES RÉALISÉES.

CRÉER ET RÉHABILITER DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- **AMBON**: Création d'une halle événementielle et d'un boulo-drome
- **ARZON**: Réflexion sur l'évolution de l'école et le projet de centre de loisirs
- **AURAY**: Conseils pour l'aménagement des locaux du Port de Saint-Goustan (Phase 2)
- **CARO**: Mise en accessibilité des équipements du pôle sportif
- **CCBI**: Réflexion sur l'extension du restaurant scolaire au PALAIS
- **ELVEN**: Réflexion sur l'évolution de la mairie
- **GRAND-CHAMP**: Réflexion pour l'intégration de l'agence postale au bâtiment de la mairie
- **ÎLE D'ARZ - PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN**: Réflexion préalable à l'évolution des maisons du hameau d'Ilur
- **LE TOUR DU PARC**: Réflexion préalable pour l'agrandissement d'une maison de santé
- **MERLEVENEZ**: Réflexion pour la requalification fonctionnelle et paysagère du complexe sportif de la Madeleine
- **MISSIRIAC**: Cahier des charges pour la construction d'une MAM, aménagement du site et abords
- **PÉNESTIN**: Création d'un espace de vie sociale incluant un espace Jeunes dans le bâtiment de l'ancienne mairie

- **PLOEMEL**: Réflexion sur l'aménagement du pôle scolaire (suite de l'étude 2021-2022)
- **PONT-SCORFF**: Cahier des charges pour la construction d'un campanile pour les cloches de l'église
- **PRIZIAC**: Restructuration de l'école publique
- **SARZEAU**: Réflexion préalable à la transformation de plusieurs maisons en cœur du hameau de Suscinio
- **SAINTE-HÉLÈNE**: Cahier des charges pour la création d'une nouvelle flèche, et restauration de la tour et clocher de l'église
- **TREFFLÉAN**: Réflexion sur l'avenir de la médiathèque

AMÉNAGER DES ESPACES PUBLICS ET PAYSAGERS

- **ALLAIRE**: Projet de renaturation des cours de l'école publique Renaudeau
- **AURAY**: Aménagement paysager du jardin de l'Hôtel-Dieu
- **BRANDIVY**: Réflexion sur l'aménagement de la coulée verte au nord du bourg
- **CAMOËL**: Projet de renaturation de la cour de l'école privée St Joseph
- **CARNAC**: Aménagement de la cour du collège des Korrigans (Conseil Départemental du Morbihan)
- **CARNAC**: Conseils pour le réaménagement des cimetières Saint-Fiacre et Bellevue
- **COURNON**: Réaménagement de talus et des haies en entrée de bourg
- **HENNEBONT**: Aménagement de la cour du collège Pierre et Marie Curie (Conseil Départemental du Morbihan)
- **LORIENT**: Aménagement de la cour du Collège Tréfaven (Conseil Départemental du Morbihan)
- **LORIENT**: Positionnement de l'espace de stationnement des professeurs du collège Brizeux
- **PONTIVY**: Aménagement de la cour du collège Charles Langlais (Conseil Départemental du Morbihan)
- **SAINTE-CONGARD**: Réaménagement de la rue de la Mairie
- **SAINTE-JACUT-LES-PINS**: Cahier des charges pour l'aménagement des espaces publics au sein du bourg
- **SAINTE-VINCENT-SUR-OUST**: Aménagement des entrées de bourg
- **SÉRENT**: Conseil pour le réaménagement de l'ancien cimetière

RENFORCER LES DYNAMIQUES DE CENTRALITÉS

- **COURNON:** Réhabilitation d'un logement et création d'un cabinet médical
- **FÉREL:** Densification aux abords du groupe scolaire
- **MALANSAC:** Réflexion préalable à l'implantation d'un restaurant dans le bourg
- **MESLAN:** Réflexion préalable sur l'ensemble bâti commercial et l'ancienne Poste
- **PÉAULE:** Réflexion sur le devenir de l'appareil commercial en centre-bourg
- **PEILLAC:** Réflexion préalable sur la problématique commerciale du bourg
- **SAINT-VINCENT-SUR-OUST:** Cahier des charges pour la réhabilitation d'un ancien commerce et création de logement

OPTIMISER LE FONCIER ET LES PROJETS D'HABITAT

- **ARZON:** Réflexion sur le potentiel d'urbanisation du secteur 1AUb du centre Sud
- **ERDEVEN:** Étude OAP du dolmen
- **GUÉHENNO:** Réflexion préalable à l'aménagement d'un lotissement
- **KERFOURN:** Réflexion préalable à la création de logements à la ferme du Rohic
- **LA CHAPELLE-NEUVE:** Urbanisation de l'espace central
- **LA CHAPELLE-NEUVE:** Densification rue de Porhoët
- **MAURON:** Conseils pour la densification d'un cœur d'ilot, rue du Plessis
- **MOLAC:** Réflexion préalable à la densification d'un secteur 1AU
- **MOUSTOIR-AC:** Cahier des charges Aménagement de trois secteurs d'habitat
- **RADENAC:** Réflexion préalable à l'urbanisation d'un cœur d'ilot en centre bourg
- **SAINT-GONNERY:** Conseil sur l'urbanisation d'un secteur OAP en centre-bourg
- **SAINT-LÉRY:** Réflexion préalable à la construction de logements neufs en centre ancien
- **SAINT-SERVANT:** Conseil sur la création d'un lotissement communal rue du Bô et les potentiels d'urbanisation à l'est du bourg
- **SAUZON:** Étude capacitaire pour du logement en densification de bourg

PARTICIPER AU JURÝ DE CONCOURS

- **CARNAC:** Rénovation-extension du bâtiment tribunes du complexe sportif du Ménéac
- **ELVEN:** Construction d'une extension de la salle communale Carré d'Arts
- **La TRINITÉ-SUR-MER:** Reconstruction des locaux Société Nautique
- **LANESTER:** Construction d'une plateforme gérontologique intégrant un EHPAD
- **LANESTER:** Restructuration du collège de Lanester
- **LARMOR-BADEN:** Construction d'un pôle multifonction (Morbihan Habitat)
- **LORIENT:** Construction du groupe scolaire (Morbihan Habitat)
- **MORÉAC:** Construction d'un pôle culturel
- **MORÉAC:** Aménagement du site de l'ancien presbytère
- **PLOËRMEL:** Construction d'un centre médico-social (SPL Equipement)
- **PLOËRMEL:** Construction d'un centre aquatique
- **PLOUGOUMELLEN:** Construction d'un restaurant scolaire et d'un pôle enfance jeunesse
- **QUIBERON:** Démolition du foyer laïque et construction d'une maison des arts vivants
- **SAINT-BARTHÉLÉMY:** Construction d'un nouveau pôle scolaire, périscolaire, accueil de loisirs
- **SAINT-PIERRE-QUIBERON:** Construction d'une nouvelle mairie, agence postale et police municipale armée
- **SARZEAU:** Construction d'un pôle santé et logements sociaux (Morbihan Habitat)
- **VANNES:** Parking Saint-Joseph



Édition : CAUE du Morbihan · Directeur de publication : Kristell JAMME
Conception et réalisation : DILA - D'une idée l'autre · Impression : Conseil départemental du Morbihan



2 allée Nicolas Leblanc • 56000 Vannes • 02 97 62 40 90 • conseil@caue56.fr

www.caue56.fr

